



RAPPORT ANNUEL



2014
2015

ILS IRONT LOIN



**Commission
scolaire
de Montréal**

Table des matières

Message de notre présidente et de notre directeur général.....	3
Nos élus.....	4
Leur rôle.....	5
Bilan des commissaires.....	6
Code d'éthique et de déontologie.....	7
Notre portrait en un coup d'œil	8
Nos stratégies, nos priorités.....	10
Notre plan Réussir	12
Notre contribution aux buts ministériels	12
L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.....	13
L'amélioration de la maîtrise de la langue française	17
L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)	22
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements....	25
L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.....	28
Nos états financiers	30
ANNEXE I Bilan des interventions liées à la violence et à l'intimidation	35
ANNEXE II Rapport annuel 2014-2015 de la protectrice de l'élève.....	36
ANNEXE III Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal	43

Message de notre présidente et de notre directeur général

Parents des élèves
du primaire et du secondaire

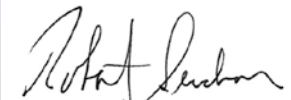
Élèves adultes

Organismes communautaires
partenaires

Monsieur François Blais,
ministre de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



Catherine Harel Bourdon,
présidente



Robert Gendron,
directeur général par intérim

En réponse aux exigences de la *Loi sur l'instruction publique* (article n° 220), nous vous soumettons le rapport annuel d'évaluation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour 2014-2015.

Cette dernière année a été marquée par la poursuite de la transformation de la CSDM afin de répondre encore davantage aux besoins de nos établissements et ainsi favoriser la réussite de nos élèves. Nous tenons à souligner les efforts et l'essentielle collaboration des membres de notre personnel pour nous permettre de cheminer vers la réalisation de notre nouvelle commission scolaire.

Dans ce rapport, nous vous entretiendrons brièvement du suivi des priorités institutionnelles et nous dresserons un bref bilan du plan Réussir, qui est arrivé à échéance en juin 2015. Nous assurerons un suivi des résultats et nous ferons également état des principales réalisations et actions relatives aux cibles fixées dans la convention de partenariat pour chacun des buts ministériels. Une dernière section traitera des états financiers.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre afin d'offrir à chacun de nos élèves des chances égales de réussite au moyen de services éducatifs de qualité, accessibles à tous.

Au nom des membres du Conseil des commissaires et des membres du personnel de notre institution, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Nos élus

Membres du Conseil des commissaires et du comité exécutif



- A Catherine Harel Bourdon**, présidente de la CSDM et du comité exécutif
- B Marie-José Mastro Monaco**, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce-Westmount, vice-présidente de la CSDM, membre du comité exécutif
- C Ben Valkenburg**, commissaire, Plateau-Mile End, vice-président du comité exécutif
- D Kenneth George**, commissaire, Villeray-François-Perrault-Parc-Extension, membre du comité exécutif
- E Violaine Cousineau**, commissaire, Sud-Ouest, membre du comité exécutif
- F Mélanie Robinson**, commissaire représentant le Comité de parents (primaire), membre du comité exécutif
- G Iris Almeida-Côté**, commissaire cooptée, membre du comité exécutif

Membres du Conseil des commissaires



- H Chantal Jorg**, commissaire, Cartierville-Ahuntsic-Ouest
- I Mohamed Maazami**, commissaire, Ahuntsic-Est-Saint-Michel
- J Jean-François Gosselin**, commissaire, Petite-Patrie-Rosemont-Ouest
- K Jean-Denis Dufort**, commissaire, Rosemont
- L Émilie Auclair**, commissaire, Mercier
- M Diane Beaudet**, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve
- N Stéphanie Bellenger-Heng**, commissaire, Ville-Marie
- O Khokon Maniruzzaman**, commissaire, Côte-des-Neiges
- P Jocelyn Pauzé**, commissaire coopté
- Q Steve Ouellet**, commissaire représentant le Comité de parents (secondaire)
- R Guylène Dhormes**, commissaire représentant le Comité de parents (EHDAA)
- S Marcel Lauzon**, commissaire représentant le Comité de parents

Liste en date du 30 juin 2015

Leur rôle

Notre institution est administrée par un Conseil des commissaires. Jusqu'en novembre 2014, ce dernier était constitué de 21 commissaires élus par la population montréalaise, ainsi que de trois commissaires-parents nommés par le Comité de parents. À la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* en 2008, et depuis les élections scolaires de novembre 2014, la CSDM compte 12 commissaires élus, quatre commissaires-parents représentants du Comité de parents, dont un pour le primaire, un pour le secondaire, un représentant le Comité de parents et un pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Siègent également à cette instance deux commissaires cooptés.

En raison des élections scolaires de novembre 2014, aucune séance n'a pu être tenue en octobre. Une séance spéciale a eu lieu le 12 novembre pour l'assermentation des commissaires nouvellement élus. Au cours de l'année 2014-2015, le Conseil des commissaires a tenu dix séances ordinaires et huit séances extraordinaires.

**Durant ses séances, le Conseil des commissaires prend des décisions relativement à différents dossiers.
Par exemple, il est appelé à adopter :**

Nos orientations
et nos priorités

Nos politiques
et nos règlements
éducatifs
et administratifs

Notre plan
stratégique

L'affectation
et l'utilisation
de nos écoles et
de nos centres
de formation sur
le territoire

La répartition
équitable des
ressources
humaines,
matérielles et
financières
entre nos divers
établissements
d'enseignement

Nos élus

Bilan des commissaires

Dès leur entrée en fonction, en novembre 2014, les commissaires scolaires ont amorcé leurs travaux dans un contexte d'annonces ministérielles prévoyant la partition du territoire de leur commission scolaire. Ils ont effectué de nombreuses rencontres, ont discuté avec les parents et les partenaires, afin de mettre en relief les risques importants, pour les élèves montréalais, liés à cette orientation gouvernementale.

Les commissaires ont aussi, tout au long de l'année, suivi de près l'élaboration du plan de retour à l'équilibre financier élaboré par la Commission scolaire, dans un contexte où de nouvelles coupes budgétaires ont été annoncées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) en cours d'année. Cet exercice a conduit à l'élaboration d'un plan de l'effectif, puis d'un budget, en juin 2015, impliquant des coupes significatives dans différents services : services centraux, mais aussi transport, aide alimentaire, activités parascolaires, etc.

Les commissaires ont pris connaissance d'un rapport, rendu public en mars 2015, concernant la situation financière de la CSDM (rapport Raymond Chabot Grant Thornton – RCGT). Ils ont donné suite à ce rapport en amorçant le travail menant à l'octroi d'un contrat à une firme externe (KPMG) qui accompagnera la CSDM dans la transformation de ses pratiques de gestion jusqu'en juin 2016.

Les commissaires ont par ailleurs, malgré ce contexte politique et financier exigeant, travaillé à l'élaboration, conjointement avec l'administration et avec les représentants des différentes instances de la CSDM (syndicats, associations et parents), d'un rapport qui vise à renouveler l'offre de services de la Commission scolaire.

Enfin, comme ils ont l'habitude de le faire dans leurs fonctions, les commissaires ont pris part à de nombreuses rencontres de consultation et de discussion avec les parents et les citoyens (notamment au sujet de projets d'ouverture et d'agrandissement d'écoles); ils ont participé aux rencontres des conseils d'établissement, des comités de quartier et des tables de concertation de leur secteur; ils ont siégé aux comités de travail institutionnels (transport, éthique et gouvernance, révision de l'offre de services, qualité des services éducatifs, etc.); ils ont travaillé en étroite collaboration avec les élus municipaux sur des dossiers de sécurité aux abords des écoles et de transport actif; ils ont rencontré des acteurs du monde des affaires pour développer de nouveaux projets dans les écoles; ils ont été en contact avec le milieu communautaire pour veiller à l'arrimage des projets scolaires et des projets sociocommunautaires, notamment en matière de lutte au décrochage scolaire.

Code d'éthique et de déontologie

En conformité avec l'article n° 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires s'est doté, voilà déjà plusieurs années, d'un code d'éthique et de déontologie pour ses membres. Ce règlement porte sur leurs devoirs et leurs obligations et peut prévoir des normes adaptées à certaines ou à toutes les catégories de commissaires.

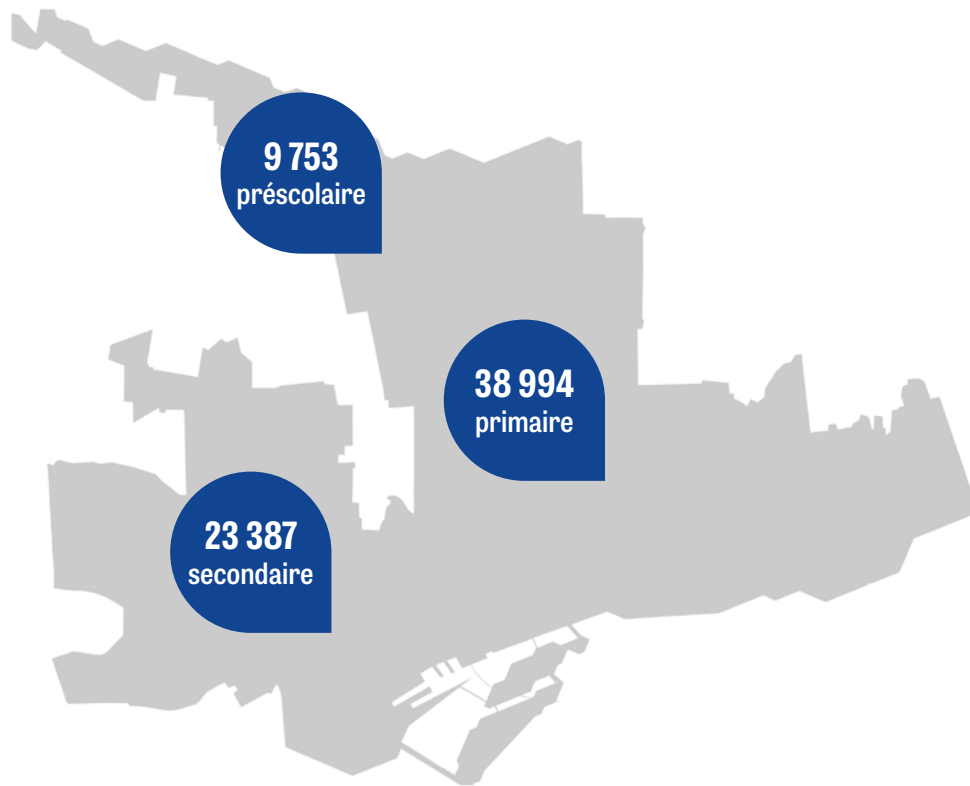
La loi prévoit également que soient publiés, dans le rapport annuel de la Commission scolaire, ce code (voir l'Annexe III) ainsi que le nombre de cas traités et leur suivi, les manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, les décisions, les sanctions imposées par l'autorité compétente et le nom des commissaires révoqués ou suspendus au cours de l'année.

Comme l'exige la loi, le Conseil des commissaires doit nommer une personne chargée de l'application du code d'éthique et de déontologie qui ne peut être ni membre du Conseil des commissaires ni employée de la Commission scolaire. À la CSDM, cette responsabilité relève de M^e Madeleine Lemieux. Comme l'indique son rapport d'activités 2014-2015, aucune plainte n'a été reçue. De plus, aucune plainte n'ayant été déposée au cours des années précédentes, aucun cas n'a été étudié ni aucune décision n'a été rendue durant l'année 2014-2015.



Notre portrait en un coup d'œil

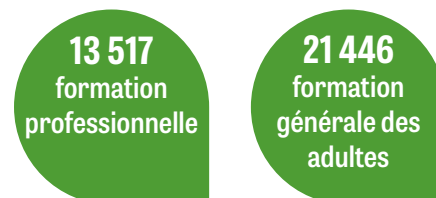
72 134 élèves fréquentent un établissement de la CSDM



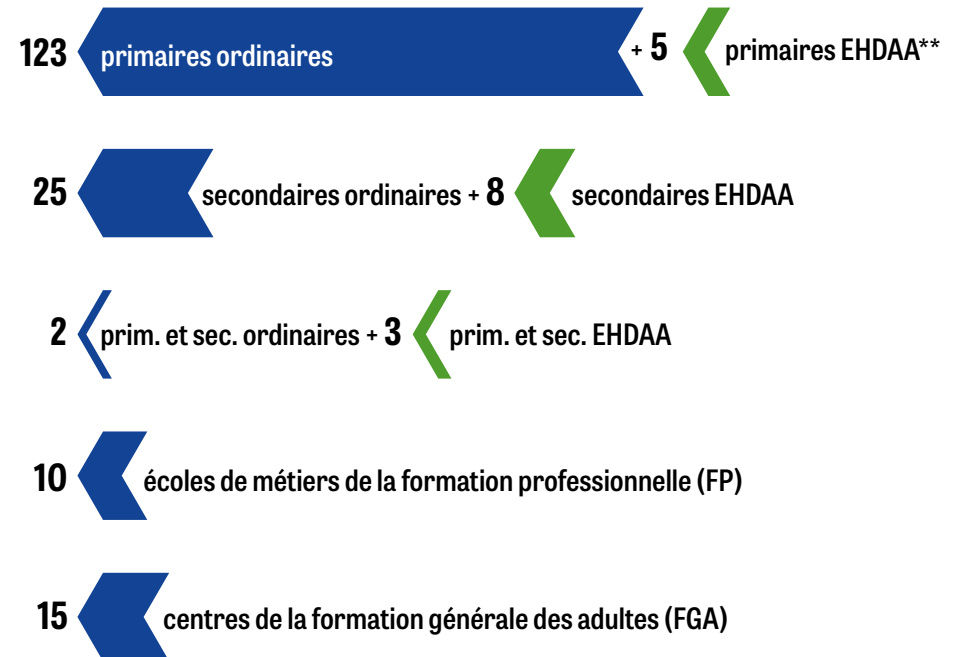
Nombre d'élèves sur le territoire de la CSDM :

53 746 au préscolaire primaire
(90,5 % fréquentent une école de la CSDM)
et 32 095 au secondaire
(69,9 % fréquentent une école de la CSDM)

Nombre d'élèves inscrits



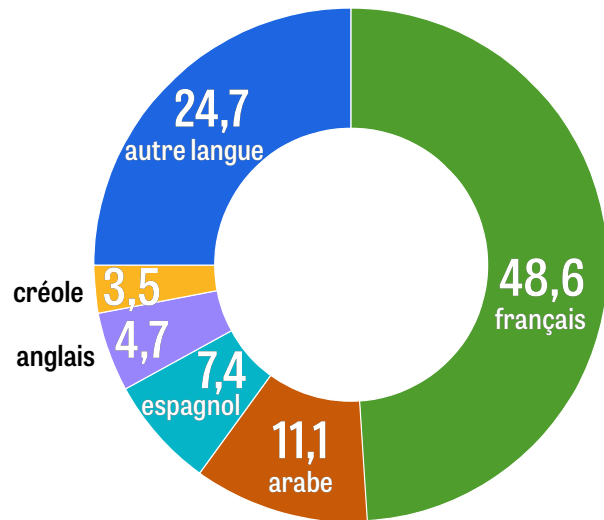
191 établissements scolaires*



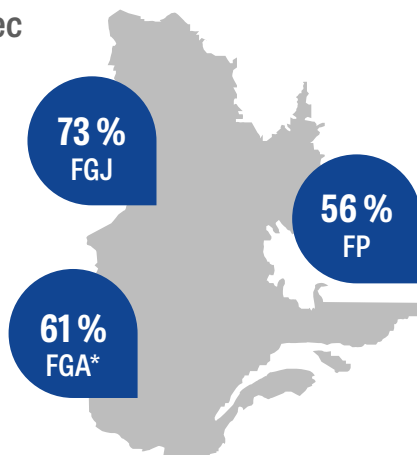
* excluant les annexes

** EHDAA = élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Langue maternelle des élèves en formation générale des jeunes (FGJ) – %

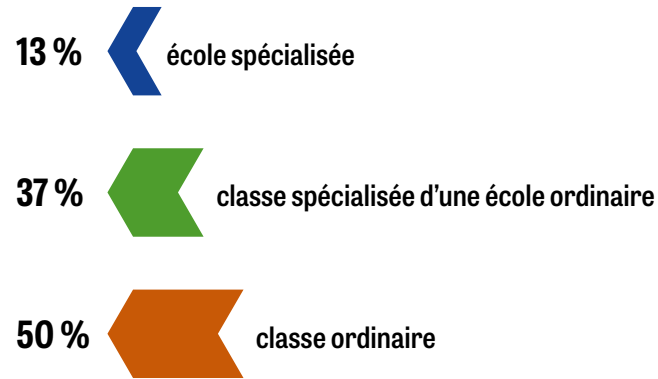


Élèves nés au Québec



* excluant la francisation

Répartition des **13 800** élèves HDAA



4241 élèves fréquentent une classe d'accueil ou reçoivent du soutien linguistique en classe ordinaire



17 039 employés



Note : Ce nombre exclut les honoraires et les contrats.
Source : Système PERCOS

Nos stratégies, nos priorités

Au cours de l'année 2014-2015, nous, le Conseil des commissaires et l'appareil administratif de la CSDM, avons poursuivi ensemble nos travaux entourant les cinq priorités institutionnelles déterminées en 2013-2014. Les cinq priorités suivantes ont permis de recentrer nos actions institutionnelles :

- P1** La mise en place d'un centre de services
- P2** La mise en œuvre de la stratégie pro-parents
- P3** L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle
- P4** L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire de nos établissements
- P5** L'équilibre budgétaire

De plus, en avril 2015, la firme RCGT présentait au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) une analyse de l'organisation administrative et financière de notre commission scolaire. Le contenu de ce rapport confirmait bon nombre d'actions déjà mises en œuvre ainsi que l'importance d'accentuer certaines actions afin de voir un effet tangible sur l'amélioration de la réussite des élèves et sur le retour à l'équilibre budgétaire. En ce sens, plusieurs éléments de contenu du rapport de RCGT venaient réaffirmer l'importance de poursuivre la transformation de notre commission scolaire pour permettre la mobilisation autour des cinq priorités institutionnelles.

Dans le présent document, un suivi des cinq priorités institutionnelles sera assuré. Comme trois de ces cinq priorités ont un lien direct avec les buts ministériels, la mise en œuvre de la stratégie pro-parents sera traitée au but 1, l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle sera traitée au but 5 et l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire, au but 4. Ces priorités seront abordées dans la section : Notre contribution aux buts ministériels. L'équilibre budgétaire, qui constitue la cinquième priorité, sera traité à la section Nos états financiers. Mais d'abord, voici les réalisations relatives à la priorité 1, soit la mise en place d'un centre de services.

Au cours de l'année 2014-2015, pour permettre la poursuite de nos priorités institutionnelles, la priorité « mise en place d'un centre de services » est devenue « **transformation de l'institution P1** ». À cet effet, plusieurs décisions importantes ont été prises dans le but de transformer la CSDM en vue d'une simplification et d'une plus grande souplesse administrative, permettant ainsi l'implantation d'un centre de services partagés à l'intention des établissements. Les changements proposés visaient principalement à :

- Concentrer, au bureau de la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, les opérations des services des ressources financières et matérielles autour des enjeux majeurs de retour à l'équilibre budgétaire et de la capacité d'accueil.
- Intégrer le Service des technologies de l'information à la direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire en vue du développement de la formation en ligne et afin d'offrir un soutien à l'accompagnement technopédagogique.
- Déployer, dans d'autres unités administratives, les activités réalisées par les Services généraux selon leur mandat spécifique, par souci de cohérence et d'efficacité.

- Créer le Service du développement et de l'innovation professionnelle afin de diversifier un parcours scolaire menant à la diplomation des élèves, en plus d'offrir des services sur mesure aux entreprises.
- Créer le Service du secrétariat général regroupant le Bureau des communications et le Bureau des affaires juridiques, afin de favoriser la complémentarité et le partage de l'expertise.
- Revoir le mandat des bureaux des Services éducatifs afin de resserrer encore davantage les services pédagogiques autour de la réussite des élèves.
- Implanter le Bureau de projets institutionnels.

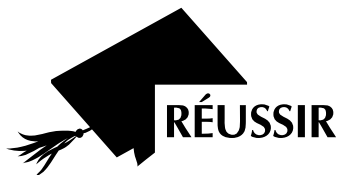
Ces décisions ont conduit à l'élaboration d'un nouvel organigramme pour l'année 2015-2016.

Nous avons de plus poursuivi la mise en place du centre de services, notamment par la révision du processus de réponse aux requêtes au sein de trois de nos services, dans le but de simplifier la structure d'accueil de ces requêtes. Par ailleurs, le Service des technologies de l'information a implanté un nouveau logiciel de gestion des requêtes.

Notre plan Réussir

Après cinq années de mise en œuvre du plan Réussir, il est possible d'en observer des effets dans les établissements. Tout d'abord, le plan Réussir semble avoir eu un effet mobilisateur dans plusieurs établissements. Toutes les directions d'établissement ont réfléchi avec leur équipe afin de rendre explicites les vulnérabilités des élèves et de trouver des moyens pour améliorer leur réussite. En ce sens, le plan Réussir a constitué un levier supplémentaire pour l'exercice du leadership pédagogique des directions d'établissement et a aussi permis de remettre la pédagogie au cœur des discussions des équipes-écoles. Le plan de réussite de l'école est devenu, pour bon nombre de directions, un outil de gestion révélateur permettant aux équipes-écoles de se mobiliser collectivement autour d'enjeux communs et de cibler des objectifs.

Au cours des cinq années de mise en œuvre du plan Réussir, les plans de réussite de tous les établissements de la CSDM ont rendu explicites des pratiques visant l'amélioration du français dans chaque milieu, le tout pour une plus grande cohérence institutionnelle. Les établissements se sont fixé des cibles qui ont été suivies au cours de ces cinq années, permettant une régulation constante des pratiques en fonction de l'évolution des résultats.



Notre contribution aux buts ministériels

En 2008, les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* viennent officialiser les liens de cohérence entre les plans stratégiques du Ministère et des commissions scolaires et les démarches de planification des établissements avec de nouveaux outils de planification, soit la convention de partenariat et les conventions de gestion et de réussite éducative.

En juin 2013, nous avons approuvé et transmis au Ministère un projet de convention de partenariat 2013-2015. Bien que cette deuxième convention de partenariat ne soit pas signée au moment de la rédaction du présent rapport, elle présente les mesures requises pour assurer la mise en œuvre de notre plan stratégique 2012-2015 et notre contribution au regard des cinq buts ministériels. La présente section fait état de notre contribution à l'atteinte de ces buts.



1^{er} but ministériel

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Résultats

Dans la convention de partenariat, nous nous sommes engagés à augmenter substantiellement, d'ici 2015, notre taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.

Ce taux est défini comme étant la proportion d'élèves ayant débuté en première secondaire à la CSDM et ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans, que ce soit à la formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes ou à la formation profession-

nelle. Les élèves qui arrivent en cours de scolarité à la CSDM, par exemple après leur première secondaire, sont exclus de ces statistiques. Par contre, ceux qui ont débuté en première secondaire à la CSDM, mais qui ont terminé leur parcours dans une autre commission scolaire sont inclus dans nos statistiques.

Les élèves ayant commencé la même année constituent une cohorte. Ces taux sont calculés pour chacune des cohortes après cinq, six et sept ans. La diplomation et la qualification avant l'âge de vingt ans correspondent à la période de sept ans. Les résultats présentés sont les plus récents disponibles à ce jour.

Taux de diplomation et de qualification (en pourcentage) selon la cohorte et la durée des études

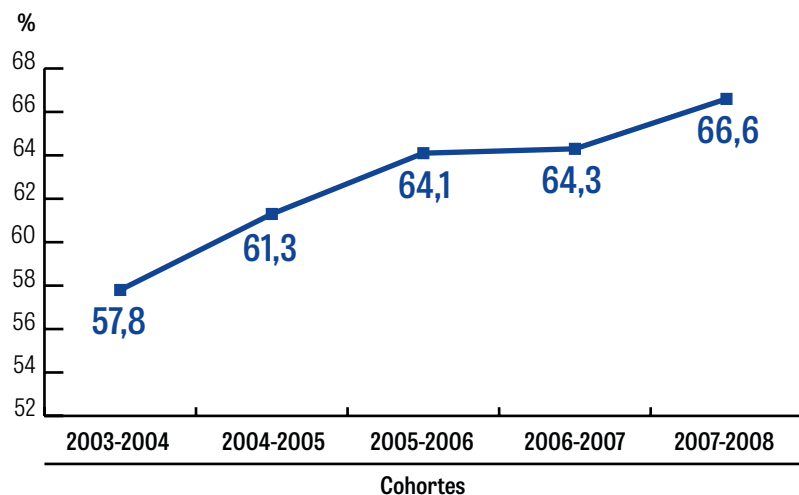
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Cible	Écart entre 2003-2004 et dernier résultat	Écart final avec la cible
Après 5 ans	41,6	43,3	46,0	45,3	46,4	47,6	50,7	50	9,1	0,7
Après 6 ans	52,6	56,1	58,5	58,2	60,1	62,2	s.o.	60	9,6	2,2
Après 7 ans (avant 20 ans)	57,8	61,3	64,1	64,3	66,6	s.o.	s.o.	70	8,8	-3,4

2 cibles atteintes

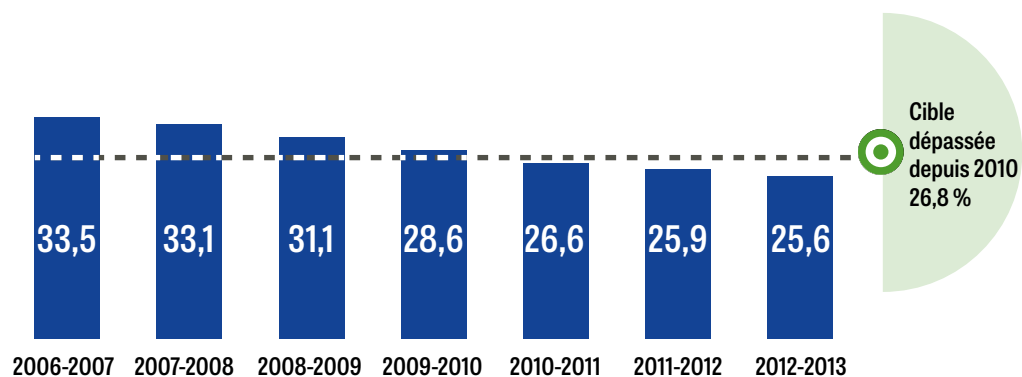
Source : Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2015, MEESR

s.o. : sans objet

Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans (obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification)



Taux de sorties sans diplôme ni qualification de 2006-2007 à 2012-2013



Constats liés aux résultats

- Trois cibles sur quatre sont atteintes et même dépassées. Il s'agit des cibles concernant la diplomation ou la qualification en 5 ans et en 6 ans et de celle concernant le taux de sorties sans diplôme ni qualification.
- Même si la cible de diplomation et qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans n'a pas été atteinte, les taux sont en constante progression. Les dernières données disponibles démontrent un écart avec la cible de seulement 3,4 points. Le taux est passé de 57,8 %, pour la cohorte ayant débuté à la CSDM en 2003-2004, à 66,6 %, pour la cohorte de 2007-2008.
- Les taux de diplomation après cinq, six et sept ans sont les plus élevés jamais enregistrés à la CSDM.
- Le taux de sorties sans diplôme ni qualification (taux de décrochage annuel) poursuit sa baisse amorcée il y a plusieurs années. Alors que ce taux était de 33,5 % en 2006-2007, il est maintenant de 25,6 %. Atteinte depuis 2010-2011, la cible est maintenant dépassée de 1,2 point.

Quelques-unes de nos réalisations

Mise en œuvre de la stratégie pro-parents **P2** :

- Élargissement des modes de communication. Distribution de l'Infolettre CSDM à plus de 110 000 abonnés et poursuite de la parution des infolettres individuelles des commissaires. Présence sur les réseaux sociaux. Plus de 110 000 abonnés Facebook et 1900 abonnés Twitter. Diffusion d'informations à jour sur les travaux en cours dans les écoles (Info-travaux) et sur la qualité de l'air.
- Soutien aux établissements pour la promotion des journées portes

ouvertes et la mise à jour de leur site Web. Diffusion d'informations à l'égard des inscriptions au primaire et au secondaire sur les réseaux sociaux, dans l'Infolettre et sur le site Web de la CSDM.

- Promotion du rôle des parents. Diffusion d'une vidéo sur la participation des parents à la démocratie scolaire. Diffusion de conseils pour mieux soutenir son enfant dans ses apprentissages (capsules sur la motivation scolaire, la préparation aux examens, les moments de passage, les actions pour régler les conflits et l'intimidation, etc.).



P2 La mise en œuvre de la stratégie pro-parents

- Réflexion sur la révision de l'offre de services de la CSDM en vue d'améliorer la réussite et la diplomation de nos élèves. Adoption du rapport « L'élève, l'école, le quartier, la ville: qualité, proximité et innovation au cœur de la vie scolaire montréalaise », y compris les principes directeurs et les recommandations devant guider cette révision.
- Approche-quartier. Poursuite des travaux touchant la planification de quartier dans Hochelaga-Maisonneuve. Élaboration de la démarche et mise en place de projets avec Réseau réussite Montréal (RRM). Dans les trois autres quartiers ciblés par RRM (Centre-Sud, Saint-Michel et Sud-Ouest), poursuite des actions entreprises depuis plusieurs années.
- Soutien apporté aux établissements pour leur démarche de planification :
 - Accompagnement individualisé de 29 directions et directions adjointes dans la réalisation ou la mise à jour de l'analyse de situation et dans l'élaboration ou la mise à jour du projet éducatif de leur établissement.

- Accompagnement individualisé de 34 directions et directions adjointes au regard du plan de réussite de leur établissement, en fonction des besoins de chacun (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation).
- Deux séries de formation offertes à l'ensemble des directions et directions adjointes des établissements :
 - Planification du suivi et de l'évaluation du plan de réussite par des données diverses.
 - Évaluation du plan de réussite en vue de favoriser une prise de décision éclairée.
- Dépistage des élèves en difficulté. Poursuite du soutien et des formations auprès des directions d'établissement sur l'utilisation de Lumix, outil facilitant le suivi périodique de la réussite des élèves et permettant de dépister les élèves en difficulté. En 2014-2015, 12 directions d'établissement de plus ont suivi une formation visant la connaissance de l'outil, l'utilisation et la création des tableaux de bord ainsi que l'interprétation des données et des résultats.
- Mise en œuvre des passerelles entre les différents secteurs et ordres d'enseignement :
 - Passerelle pour les métiers semi-spécialisés pour les élèves de 15 et 16 ans. Accompagnement des équipes-écoles de la formation générale des jeunes dans le dossier des élèves en formation à un métier semi-spécialisé et en formation préparatoire au travail.
 - Élaboration d'un projet de double diplomation dans le domaine de l'aérospatiale. Ce projet débutera en août 2016 à l'école Louis-Riel par la mise en place d'un nouveau programme de cinq ans, en collaboration avec l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal. Ce programme permettra aux élèves du secondaire qui y prendront part d'obtenir un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études professionnelles en Montage mécanique en aérospatiale.
- Élaboration et mise en place du projet de dérogation à la liste matières pour le projet pédagogique particulier Transit 15. Il s'agit d'un projet d'exploration de la formation professionnelle qui s'adresse aux élèves de troisième secondaire inscrits au cours Exploration de la formation professionnelle, avec la participation des centres de formation professionnelle de la CSDM. Une première année d'implantation où plus de 150 jeunes de dix écoles secondaires ont vécu et expérimenté des stages d'exploration dans différents programmes de neuf centres de formation professionnelle. Coordination du projet par les Services éducatifs : accompagnement des enseignants des deux secteurs et des directions d'établissement dans la mise en place du projet.
- Élaboration du projet pédagogique particulier Transit 16 destiné aux élèves de quatrième secondaire, mené dans le cours de Sensibilisation à l'entrepreneuriat et donnant suite au projet Transit 15. Présentation aux directions d'école et accompagnement de celles-ci en vue d'une intégration du projet à la grille-matières de 2015-2016.
- Soutien au suivi et à l'évaluation d'un projet de concomitance entre l'école Marie-Anne (formation générale des adultes) et l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (formation professionnelle), permettant aux élèves qui y prendront part d'obtenir un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études professionnelles en vente-conseils.

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Résultats au primaire²

		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2015	Écart entre 2010-2011 et 2014-2015	Écart final avec la cible	
Lecture	1 ^{er} cycle	Taux de réussite	91,6 %	91,7 %	91,7 %	91,8 %	93,0 %	95 %	1,4	-2,0
		Moyenne	76,2 %	77,3 %	77,3 %	77,4 %	78,0 %	80 %	1,8	-2,0
	2 ^e cycle	Taux de réussite	91,3 %	89,7 %	88,6 %	89,2 %	90,0 %	95 %	-1,3	-5,0
		Moyenne	74,3 %	74,4 %	73,9 %	74,6 %	75,7 %	80 %	1,4	-4,3
	3 ^e cycle	Taux de réussite	91,0 %	88,9 %	90,7 %	91,5 %	90,7 %	95 %	-0,3	-4,3
		Moyenne	74,6 %	74,9 %	74,9 %	75,6 %	75,4 %	80 %	0,8	-4,6
Écriture	3 ^e cycle	Taux de réussite	93,4 %	91,6 %	92,9 %	93,3 %	93,4 %	95 %	0,0	-1,6
		Moyenne	75,5 %	75,6 %	76,2 %	76,5 %	76,8 %	80 %	1,3	-3,2

² Au primaire, à partir de 2011-2012, les résultats de plusieurs élèves en classes spéciales ne sont plus comptabilisés dans les résultats ; ils sont désormais évalués en cotes ou par des codes de cours différents. Cela a toutefois peu d'effet sur les résultats globaux.

2

Résultats au secondaire³

		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2015	Écart entre 2010-2011 et 2014-2015	Écart avec la cible	
Lecture	1 ^{er} cycle	Taux de réussite	72,3 %	68,9 %	71,6 %	70,3 %	71,6 %	80 %	-0,7	-8,4
		Moyenne	64,0 %	64,5 %	65,2 %	65,2 %	65,9 %	70 %	1,9	-4,1
	5 ^e sec.	Taux de réussite	86,1 %	81,6 %	82,7 %	80,2 %	80,2 %	85 %	-5,9	-4,8
Écriture	1 ^{er} cycle	Taux de réussite	72,2 %	71,2 %	76,5 %	74,3 %	72,7 %	80 %	0,5	-7,3
		Moyenne	64,7 %	65,3 %	67,0 %	66,9 %	66,3 %	70 %	1,6	-3,7
	3 ^e sec.	Taux de réussite	71,6 %	69,0 %	70,7 %	72,2 %	73,1 %	80 %	1,5	-6,9
		Moyenne	64,8 %	64,8 %	65,3 %	66,2 %	66,3 %	70 %	1,5	-3,7
	4 ^e sec.	Taux de réussite	73,4 %	71,7 %	74,8 %	73,2 %	76,3 %	75 %	2,9	1,3
		Moyenne	65,6 %	65,6 %	66,8 %	66,4 %	67,7 %	70 %	2,1	-2,3
	5 ^e sec.	Taux de réussite	70,3 %	70,5 %	72,4 %	69,5 %	68,9 %	80 %	-1,4	-11,1

Résultats à la formation générale des adultes

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2015	Écart entre 2010-2011 et 2014-2015	Écart avec la cible
Nombre d'unités ⁴ de formation réussies par ETP ⁵ dans l'ensemble des cours de français de niveau secondaire	14,1	16,8	17,5	17,2	16,6 ⁶	19,1	2,5	-2,5

³ Les résultats aux reprises d'été sont inclus dans les taux de réussite.

⁴ Une unité correspond à 25 heures d'enseignement.

⁵ ETP signifie *Équivalent temps plein*. Cette donnée équivaut à 900 heures de fréquentation scolaire pour un élève adulte au cours d'une même année.

⁶ En 2014-2015, un nouveau programme de formation de base commune a été implanté à la formation générale des adultes. Il regroupe 13 programmes d'études, dont le premier cycle du secondaire. Compte tenu de ce changement, les résultats de 2014-2015 sont difficilement comparables à ceux des années antérieures.

Constats liés aux résultats

À la formation générale des jeunes

- Au primaire, les résultats de cinq cibles ont connu une légère progression depuis 2010. Toutefois, ces augmentations n'ont pu permettre l'atteinte des cibles du primaire en lien avec le deuxième but.
- L'écart entre les cibles et les résultats scolaires en 2014-2015 s'est résorbé depuis 2010 au primaire, mais demeure élevé, variant de 1,6 à 5 points de pourcentage selon le cas.
- Au secondaire, la plupart des résultats visés ont augmenté depuis 2010. Néanmoins, une seule cible rattachée au deuxième but a été atteinte, soit le taux de réussite en écriture de quatrième secondaire. L'écart entre les résultats de 2014-2015 et la cible varie de 2,3 points à 11,1 points.

À la formation générale des adultes

- Entre 2010-2011 et 2014-2015, le nombre d'unités de formation réussies par ETP dans l'ensemble des cours de français de niveau secondaire s'est amélioré. En 2014-2015, on note une légère diminution du nombre d'unités par rapport à l'année précédente, mais l'arrivée du nouveau programme de formation de base commune rend la comparaison difficile. L'écart entre les résultats de 2014-2015 et la cible est néanmoins de 2,5 points.

Quelques-unes de nos réalisations

À l'éducation préscolaire

- Prévention des difficultés en lecture et en écriture dès l'entrée à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire. Formation et accompagnement d'équipes-écoles pour implanter la réponse à l'intervention (RAI) liée au projet Cap sur la prévention. Ce projet de prévention visant l'éducation préscolaire s'élargit progressivement au premier cycle du primaire. En tout, 85 périodes d'accompagnement ont été offertes à 42 écoles, ce qui représente une participation de plus de 375 personnes, dont près de 29 % associées à la première année du premier cycle du primaire.
- Intervention auprès des élèves plurilingues de l'éducation préscolaire. Formation institutionnelle intitulée « Mes premières années à la maternelle », offerte aux nouveaux enseignants de l'éducation préscolaire 4 ans, 5 ans et maternelle accueil, suivie d'accompagnements

pour favoriser l'intégration des notions abordées et de parfaire les pratiques d'intervention auprès des élèves plurilingues dans le contexte des premiers apprentissages en lecture et en écriture.

- Transfert de connaissances en développement psychomoteur. Formation théorique et pratique sur le développement psychomoteur de l'enfant d'âge préscolaire auprès du personnel des cinq écoles primaires du Centre-Sud. Formation destinée aux enseignants à l'éducation préscolaire, aux éducateurs en service de garde et aux éducateurs physiques. Un accompagnement personnalisé a été offert pour chacune des écoles participantes, afin de développer des stratégies d'optimisation du temps d'engagement moteur des élèves, favorisant ainsi le développement global chez l'enfant.

Au primaire

- Épreuves ministérielles en lecture. Compilation et correction des données qui seront analysées en 2015-2016 en vue de soutenir les équipes-écoles dans la régulation de leurs pratiques en français.
- Formations et accompagnement offerts aux enseignants. Offre de plusieurs formations portant notamment sur la lecture, l'écriture et la communication orale ainsi que sur l'élaboration de planifications intégrées à tous les cycles du primaire.

Au secondaire

- Épreuves institutionnelles en lecture et ministérielles en écriture. Présentation et diffusion auprès des directions d'école secondaire de l'analyse des données de régulation institutionnelle en français de deuxième secondaire pour la compétence Lire et apprécier des textes variés.
- Formations et accompagnement offerts aux enseignants de français et aux conseillers pédagogiques du secondaire. Formations institutionnelles offertes sur différents aspects de l'enseignement-apprentissage du français et accompagnement d'écoles en vue de répondre à des besoins ciblés dans leur plan de réussite.
- Élaboration et mise à l'essai de nouvelles situations d'évaluation en lecture pour la deuxième et la cinquième secondaire et pour les cours d'été de deuxième et de quatrième secondaire.
- Enseignement de la communication orale. Élaboration et diffusion d'outils sur le portail éducatif de la CSDM pour soutenir l'enseignement de la communication orale.

Au primaire et au secondaire – particulièrement pour les élèves issus des milieux pluriethniques

- Tenue, en partenariat avec l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'un colloque destiné aux directions d'établissement sur le thème « Mettre en œuvre une éducation inclusive – Enseigner et intervenir en milieu plurilingue et pluriethnique » et tenue d'une journée pédagogique institutionnelle commune à tous les établissements sur le même thème. Les secteurs de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes se sont unis pour sensibiliser les équipes-écoles aux enjeux de l'éducation en milieu pluriethnique et plurilingue afin de favoriser la réussite scolaire et la mise en œuvre d'une éducation inclusive. Les trois axes de travail étaient : enseigner et intervenir en milieu plurilingue et pluriethnique, améliorer les protocoles d'accueil, les services de francisation et les transitions et développer les partenariats école-famille-communauté.
- Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français :
 - Augmentation du nombre d'enseignants formés en théâtre plurilingue afin de mieux soutenir l'apprentissage de l'écriture d'élèves du secondaire en situation de grand retard scolaire et production d'un recueil de textes.
 - Augmentation du nombre de milieux accompagnés, notamment pour le soutien à apporter aux allophones nouvellement intégrés en classe ordinaire et en classe d'adaptation ainsi que la formation de nouveaux enseignants en soutien linguistique.
 - Formation d'enseignants, de conseillers pédagogiques et de directions d'école du primaire sur le nouveau programme Intégration linguistique, scolaire et sociale.

- Interventions adaptées au milieu plurilingue et pluriethnique :
 - Développement, chez les conseillers pédagogiques disciplinaires, d'une vision commune des pratiques efficaces d'enseignement en français aux élèves plurilingues.
 - Exploration des moyens de développement de compétences en éducation inclusive tenant compte de la diversité ethnolinguistique à l'échelle institutionnelle.
 - Réflexion sur les moyens de lutte à la radicalisation violente en milieu scolaire : conférence de trois professeurs de l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent à l'intention des directions du secondaire et développement d'un partenariat avec la conseillère en prévention de la violence sur les éléments du Plan d'action du ministère de la Sécurité publique, afin de lutter contre la radicalisation en milieu scolaire.
- Programme de soutien à une éducation inclusive en milieu plurilingue et pluriethnique. Réorganisation des programmes de soutien aux initiatives d'intégration des élèves issus de l'immigration et « Mon école est interculturelle » en un seul programme. Arrimage avec les axes de travail de l'éducation inclusive en milieu plurilingue et pluriethnique. En tout, 84 projets réalisés dans 44 écoles.
- Programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire. Partenariats avec les universités (Université de Montréal et réseau de l'Université du Québec) pour quatre projets : passages des classes d'accueil vers les classes ordinaires, arts plastiques et dialogue interculturel, intégration des enseignants issus de l'immigration, leadership inclusif des directions en milieu plurilingue et pluriethnique.

À la formation générale des adultes

- Mise en œuvre d'activités en francisation :
 - Formation des conseillers pédagogiques des centres, présentation aux directions de centre et mise en contexte du programme d'études de francisation.
 - Formations et accompagnement d'enseignants d'élèves allophones sur la phonétique émanant de la poursuite du développement du site Web portant sur les voyelles et les consonnes lors de la mise en ligne du test de discrimination auditive.

À la formation professionnelle

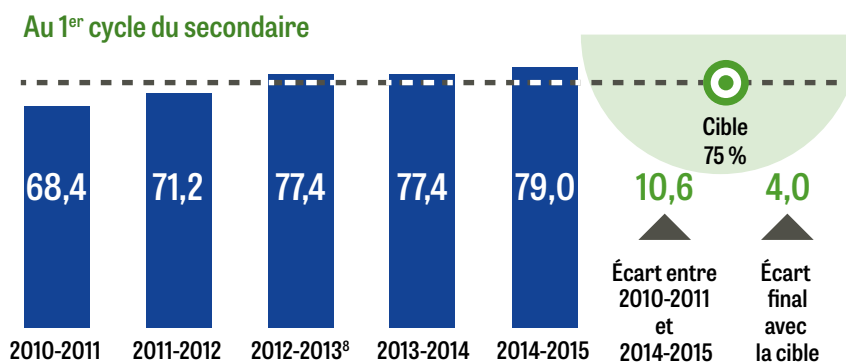
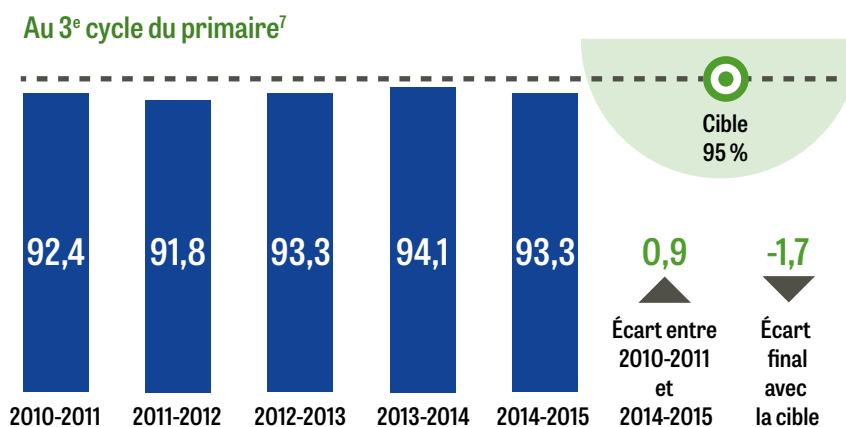
- Participation au projet Lartigue pour l'évaluation langagière des élèves allophones inscrits ou désireux de s'inscrire en formation professionnelle. Le projet Lartigue consiste à évaluer les compétences langagières de candidats ou d'élèves en difficulté en cours de formation professionnelle et à émettre une recommandation sur la nécessité de suivre ou non une formation en français au centre Lartigue. L'élève déjà inscrit en formation professionnelle est réintégré rapidement à son programme après cette formation en français qui peut durer de deux à six mois.

3^e but ministériel

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

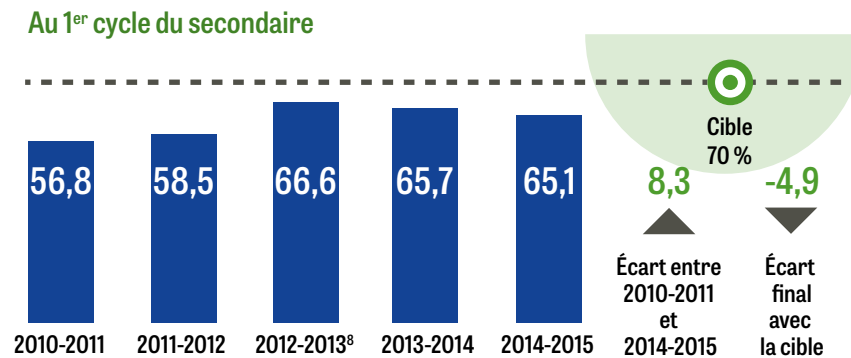
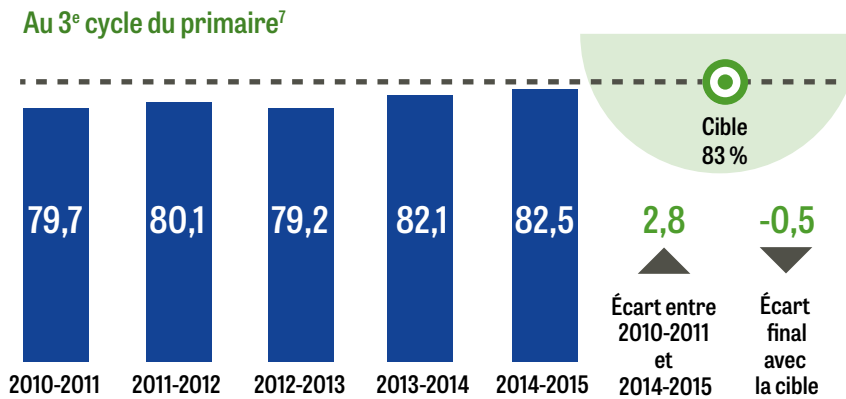
Résultats

Taux de réussite en français des garçons



Résultats

Taux de réussite en français des élèves HDAA



7 Au primaire, à partir de 2011-2012, les résultats de plusieurs élèves en classes spéciales ne sont plus comptabilisés dans les résultats; ils sont désormais évalués en cotes ou par des codes de cours différents. Cela a peu d'effet sur les résultats globaux.

8 Au secondaire, à partir de 2012-2013, les résultats aux reprises d'été sont inclus dans les taux de réussite.

Constats liés aux résultats

- Le taux de réussite en français chez les garçons du troisième cycle du primaire a connu une légère évolution depuis 2010 pour terminer l'année 2015 à 1,7 point de la cible.
- Si on tient compte des examens de reprise au premier cycle du secondaire, les garçons ont connu une augmentation remarquable de plus de 10 points depuis 2010, ce qui les place à 4 points au-delà de la cible.
- Le taux de réussite en français chez les élèves HDAA du troisième cycle du primaire est passé de 79,7 % en 2010-2011 à 82,5 % en 2014-2015. Il termine à moins d'un point de la cible.
- Les résultats des élèves HDAA au premier cycle du secondaire ont progressé de façon importante depuis les cinq dernières années, se rapprochant à moins de 5 points de la cible.

Quelques-unes de nos réalisations

- Mise en place d'une nouvelle structure de services à l'élève dans le but de recentrer les ressources professionnelles autour des besoins des élèves.
- Création de 37 postes de technicien en éducation spécialisée répartis dans les 17 quartiers naturels du territoire de la CSDM pour soutenir l'intégration et la réussite scolaires des élèves HDAA en classe ordinaire et ainsi offrir une réponse mieux adaptée aux besoins.
- Analyse des résultats scolaires des garçons et des élèves HDAA. Accompagnement de 29 directions et directions adjointes pour la mise à jour de l'analyse de la situation de leur établissement, particulièrement au regard de la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.
- Production, à chaque étape, de rapports permettant d'assurer un suivi régulier des résultats scolaires qui touchent particulièrement les élèves vulnérables, afin de mettre en place des mesures pour soutenir ces élèves le plus tôt possible dans l'année.
- Référentiel d'intervention en lecture pour les élèves de 10 à 15 ans. Accompagnement d'un établissement pour la mise en œuvre du référentiel, particulièrement dans les classes de difficultés graves d'apprentissage.
- Soutien à la mise en œuvre du référentiel sur les troubles spécifiques du langage écrit par un comité, composé d'orthophonistes, mandaté pour suggérer des mesures adaptatives.
- Guide pour l'intégration scolaire d'un élève présentant des besoins particuliers. Soutien et accompagnement des directions et de leur équipe-école au regard des encadrements proposés dans le guide.
- Diffusion du cadre de référence pour les élèves ayant des besoins particuliers inscrits en formation professionnelle. Présentation des mesures adaptatives autorisées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en juin 2015 auprès du personnel des centres.
- Accompagnement d'équipes d'enseignants sur des thèmes touchant les élèves ayant des besoins particuliers : l'accueil, les troubles d'apprentissage, les problèmes de santé mentale, les stratégies pédagogiques, les stratégies d'apprentissage, l'évaluation, la sanction, les mesures d'adaptation, les ressources psychosociales, les stratégies de lecture, la gestion de classe, la technique *mind mapping* (carte cognitive), les aides à la lecture et les aides à l'écriture.
- Accompagnement d'élèves vers des ressources psychosociales.
- Accompagnement de professionnels et de gestionnaires sur l'accueil, l'évaluation, la sanction, les mesures d'adaptation, les ressources psychosociales.
- Accompagnement de l'équipe du programme d'insertion socioprofessionnelle du Centre de ressources éducatives et pédagogiques sur le thème de l'évaluation.

4^e but ministériel

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements **P4**

Résultats

Comme cela est exigé par la *Loi sur l'instruction publique*, tous les établissements ont effectué au cours des dernières années une analyse de situation au regard des manifestations de violence ou d'intimidation, puis ils ont adopté un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. De plus, l'ensemble des écoles a été amené à se doter d'une cible chiffrée, à choisir des moyens pour atteindre cette cible, à définir les comportements attendus pour les élèves ou les adultes, à déterminer un outil de consignation pour suivre l'évolution des données et à déterminer les moments de passation et les personnes responsables de la collecte de l'information.

Entre 2008-2009 et 2014-2015, le personnel concerné de 74 % des écoles primaires a suivi la formation *Ma cour : un monde de plaisir !* visant l'organisation de la cour d'école pour favoriser l'activité physique, les relations harmonieuses et la sécurité des élèves.



École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs



École Louis-Colin



École Gilles-Vigneault

bâtir
l'avenir

P4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

4

Quelques-unes de nos réalisations

Environnement sain et sécuritaire, volet bâtiments

- Dépense de plus de 100 millions de dollars pour le maintien ou la remise en état des bâtiments de la CSDM.
- Plus de 38 millions de dollars pour des projets d'ajout d'espace.
- Réalisation de travaux représentant un investissement avoisinant 7 millions de dollars pour la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action visant la réhabilitation environnementale des terrains contaminés de la CSDM.
- Poursuite d'investissements dans la réfection et l'embellissement des cours d'école.
- Actualisation de l'offre de services du Service des ressources matérielles dans le but d'offrir une meilleure expérience client, et ce, grâce à un site intranet plus convivial, à l'optimisation de son centre de services, à une définition plus claire de l'offre et des responsabilités et à l'uniformisation des services rendus.
- Mise en place d'une grille de priorisation des interventions en entretien.
- Élaboration d'outils méthodologiques inspirés des pratiques d'excellence en matière de gestion de projets.
- Élaboration et transmission de directives et de guides dans le cadre du Programme de qualité de l'air intérieur.
- Contribution des établissements avec l'intégration à leur fonctionnement des recommandations relatives à l'entretien préventif et mise en application d'un nouveau devis d'entretien ménager.

Environnement sain et sécuritaire, volet personnes

Dans un contexte de compressions budgétaires, de négociations nationale et locale pour le renouvellement des conventions collectives et de la gestion des moyens de pression qui prévaut :

- Définition de la notion de conflit, des rôles et responsabilités de chacun et de la démarche d'intervention.
- Publication d'une trousse de documents afin de soutenir les gestionnaires vivant une problématique de conflit dans leur milieu de travail.
- Soutien des gestionnaires d'une vingtaine d'écoles, en collaboration avec les directions en soutien à la gestion des établissements.
- Accompagnement de gestionnaires dans le dossier climat-conflit.
- Plusieurs formations offertes au personnel de la CSDM sur le climat et la civilité au travail.
- Deux groupes de codéveloppement sur le climat de travail.

Application de mesures de prévention et d'intervention, conformément aux modifications à la *Loi sur l'instruction publique*, afin de prévenir et de combattre l'intimidation et la violence à l'école :

- Formation à l'intention des nouvelles directions d'école et personnes désignées. Rencontre ayant pour but de présenter les obligations légales et les outils CSDM.
- Formation sur l'évaluation des actions de l'école à l'intention des directions d'école et des comités de plan de lutte. Rencontres ayant pour but de soutenir les écoles dans la détermination d'une cible chiffrée et d'un processus d'évaluation des actions (130 participants).
- Formations sur le thème de « La collaboration école-famille : un pont à traverser » à l'intention des directions d'école et de comités de plan de lutte. Le but étant de soutenir les écoles qui ont priorisé la collaboration avec les familles. Les documents ont été remis aux personnes désignées des écoles primaires et secondaires et les outils ont été présentés aux psychoéducateurs.

- Groupe de codéveloppement sur les interventions à l'intention des directions et des comités de plan de lutte à l'intimidation visant à soutenir les participants en vue de trouver des solutions aux défis de leur école.
- Suivis périodiques de personnes désignées des écoles primaires et secondaires pour la mise en œuvre de leurs actions et accompagnement spécifique de 28 écoles.
- Poursuite des travaux du comité multidisciplinaire de monitoring des actions en prévention et traitement de la violence. Proposition d'orientations concernant les pratiques éducatives, la mission de socialisation de l'école et des stratégies d'accompagnement sur trois thématiques : code de vie, encadrement, gestion de classe.
- Mise en place de comités pour le développement d'outils institutionnels en réponse aux besoins des écoles :
 - Guide « Enseignement des comportements attendus ».

- Démarche et guide « Outil d'aide à la prise de décisions concernant la gestion des situations en ligne ».
- Trousse collaboration école-famille « Faire équipe avec les parents ».
- Élaboration d'un outil de consignation au regard des plaintes et signalements de violence et d'intimidation. Cet outil sera accessible aux établissements à l'automne 2015-2016.

Mode de vie physiquement actif

- Volet activités physiques :
 - Nager pour survivre : participation de près de 370 élèves de huit écoles à trois séances en piscine pour apprendre à survivre lors d'une chute dans l'eau.
 - Course à pied pour les filles : quatre écoles, dont 240 participantes de la CSDM, à la FitClub 2015, programme phare de Fillactive qui incite les filles à relever un défi personnel sportif en participant à une course de 5 ou de 10 km.

- Duathlon institutionnel de la CSDM : 45 écoles primaires inscrites au duathlon de vélo et de course, dont 1700 participants du 3^e cycle du primaire.
- Volet service de garde : formation offerte au personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs de dix écoles en vue de les outiller dans l'animation d'activités physiques sécuritaires dans la cour d'école ou au gymnase.
- Volet récréations et cours d'école :
 - Ma cour : un monde de plaisir! ». Formations offertes à 14 écoles participantes.
 - Guide d'encadrement des élèves dans la cour d'école rédigé conjointement par la CSDM, la Direction de santé publique de Montréal et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, maintenant disponible aux écoles du Québec. Il constitue un guide pour les écoles qui souhaitent améliorer la surveillance dans la cour d'école afin de diminuer non seulement les

accidents, mais également les manifestations d'intimidation et de violence.

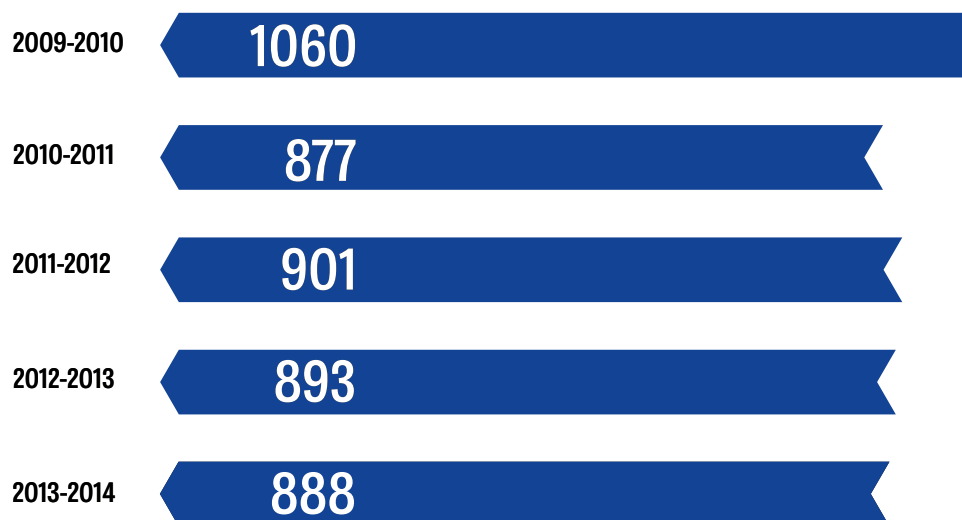
- En tout, 31 formations en encadrement des élèves dans la cour d'école offertes au personnel des services de garde et de surveillance des dîneurs de même qu'aux enseignants de 23 écoles.
- Dix écoles soutenues pour la rédaction de leur plan de surveillance stratégique.
- Soutien individualisé offert à sept écoles pour l'organisation de la cour d'école et à quatre écoles pour l'aménagement de la cour d'école.
- Volet transport actif :
 - Tenue de trois rencontres du comité de pilotage « À pied, à vélo, ville active ». Une rencontre a eu lieu pour le brevet de cycliste averti.

5^e but ministériel

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle ^{P3}

Résultats

Nombre de nouveaux élèves
âgés de moins de 20 ans
en formation professionnelle



Cible
1272

Constat lié aux résultats

- Le nombre de nouveaux élèves âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle n'a pas augmenté entre 2009-2010 et 2013-2014. Il est néanmoins demeuré assez stable, autour de 900 élèves. La cible n'a toutefois pas été atteinte dans l'horizon souhaité.

Quelques-unes de nos réalisations

- Création du Service du développement et de l'innovation professionnelle, qui a pour mandat d'assurer l'administration et la gestion des activités ayant trait au service aux entreprises et à l'expertise aux parcours généraux et professionnels pour favoriser le développement d'un parcours scolaire diversifié et des services sur mesure aux entreprises. La création de ce service se veut une réponse à la diminution de la proportion d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.



L'expérience FP

- Organisation et tenue d'un salon de la formation professionnelle, «L'expérience FP», en février 2015. Première édition regroupant sous un même toit les neuf centres de formation professionnelle qui y présentent, en démonstration, plus de 50 métiers. Quelque 3 000 élèves du secteur des jeunes (cours Explo de la FP et Projet personnel d'orientation) et de la formation générale des adultes ont pris part à l'événement pour lequel des activités pédagogiques ont été élaborées. Cet événement a connu un succès tel qu'il sera reconduit en 2015-2016. La clientèle invitée sera élargie.
- Portes ouvertes en formation professionnelle. Les huit centres ont ouvert leurs portes jusqu'au soir afin d'accueillir les élèves de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes, les accompagnateurs, les parents et les personnes de l'extérieur de la CSDM.
- Demi-journées portes ouvertes pour trois centres de formation professionnelle qui reçoivent à tour de rôle, durant l'année, les conseillers d'orientation et les conseillers en formation scolaire, afin de leur faire connaître les programmes offerts et de leur faire visiter les lieux. En 2014-2015, l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal, l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal et l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal ont été les hôtes de l'événement.

Nos états financiers **P5**

Sommaire des résultats financiers 2014-2015

La CSDM poursuit ses démarches de mobilisation auprès des établissements et des services en vue de son retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2016-2017. Nos résultats financiers continuent de s'améliorer. En voici un résumé pour l'exercice se terminant le 30 juin 2015.

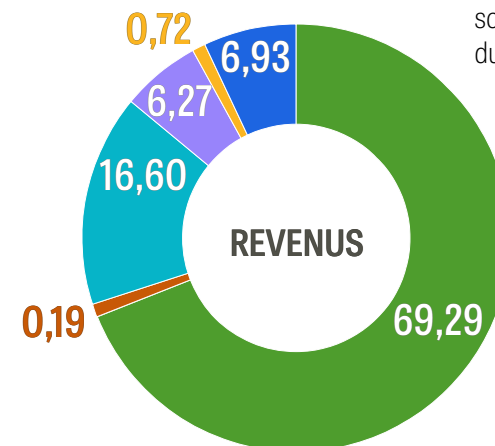
Pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2015, nos revenus totalisent 1,044 milliard de dollars, comparativement à 1,016 milliard de dollars en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 2,7 %. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement varient à la hausse de 2,6 %, passant de 1,028 milliard de dollars en 2013-2014 à 1,055 milliard de dollars en 2014-2015. Le déficit d'exercice s'établit à 11 millions de dollars, alors qu'il était de 12 millions de dollars en 2013-2014.

État des résultats

REVENUS	\$	%
Subventions de fonctionnement du MEESR	723 688 178	69,29
Taxes scolaires	173 397 658	16,60
Revenus des autres ministères ou organismes gouvernementaux	1 966 415	0,19
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	7 463 451	0,72
Ventes de biens et de services	65 525 001	6,27
Revenus divers	72 343 894	6,93
TOTAL DES REVENUS	1 044 384 597	

Répartition en pourcentage des revenus au 30 juin 2015

Comme illustré au graphique de la répartition en pourcentage des revenus au 30 juin 2015, près de 86 % de nos revenus proviennent du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la taxe scolaire. Aussi, près de 8 % de nos revenus découlent des droits de scolarité et des droits facturés relatifs à un cours, des autres ministères ou organismes gouvernementaux et d'autres revenus divers. Finalement, plus de 6 % de nos revenus résultent des produits de ventes enregistrés par les cafétérias, de la contribution des parents pour la garde des élèves par les services de garde en milieu scolaire ainsi que des frais de surveillance du midi.



État des résultats

DÉPENSES	\$	%
Activités d'enseignement et de formation	532 465 044	50,45
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	209 463 850	19,85
Services d'appoint	92 693 561	8,78
Activités administratives	40 182 472	3,81
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	141 586 304	13,42
Activités connexes	39 008 918	3,69
TOTAL DES DÉPENSES	1 055 400 149	

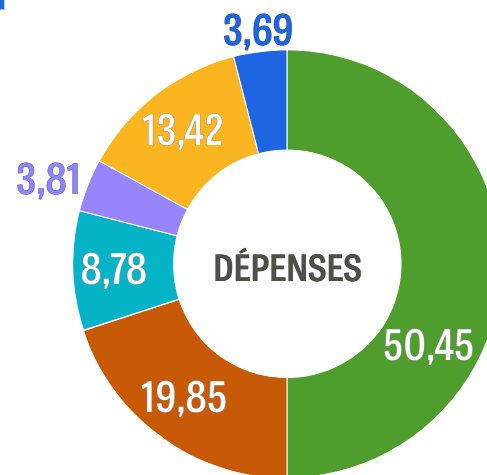
Déficit de l'exercice

(11 015 552)

Répartition en pourcentage des dépenses au 30 juin 2015

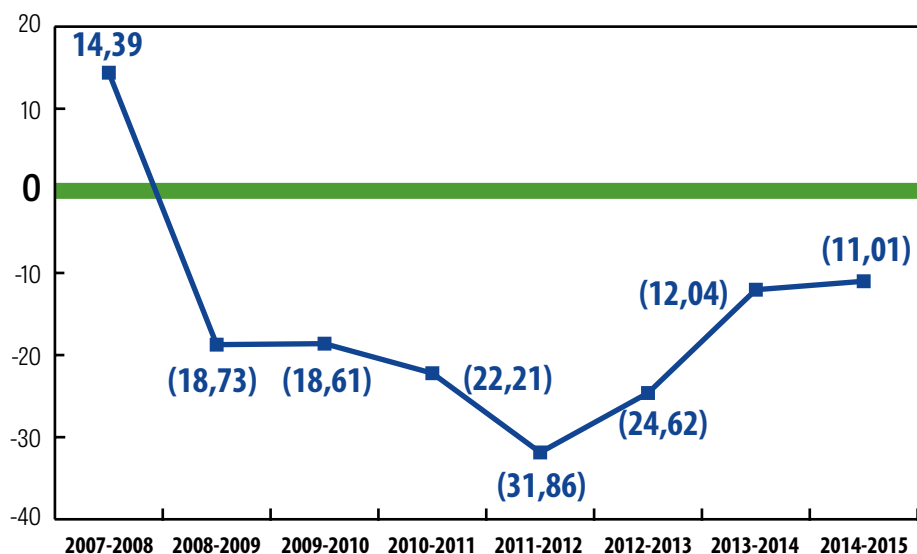
Si on exclut l'entretien et le maintien des bâtiments scolaires, près de 80 % de nos dépenses sont directement liées à l'élève et à l'enseignant. Si on inclut les dépenses d'entretien et de maintien des bâtiments scolaires dans les dépenses liées à l'élève et à l'enseignement, cette proportion passe à près de 92 %.

Comme il est illustré au graphique de la répartition en pourcentage des dépenses au 30 juin 2015, l'enseignement (formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle) représente 50 % des dépenses totales. Les activités de soutien à l'enseignement et à la formation, soit des services professionnels ou de soutien technique ou paratechnique directement liés à l'élève ou à l'enseignant, représentent près de 20 % des dépenses totales. Les dépenses liées aux services d'appoint, tels que le transport scolaire, les services de garde, les cafétérias et la surveillance du dîner, représentent près de 9 % des dépenses totales.



Évolution des résultats réels d'exercice (surplus/déficit) de la CSDM

Surplus (déficit) de 2007-2008 à 2014-2015
(en millions de dollars)



Le graphique sur l'évolution des surplus et du déficit présente l'évolution des résultats réels d'exercice depuis l'année de l'entrée des commissions scolaires dans le nouveau périmètre comptable gouvernemental, soit 2007-2008, jusqu'au dernier résultat réel d'exercice connu, 2014-2015.

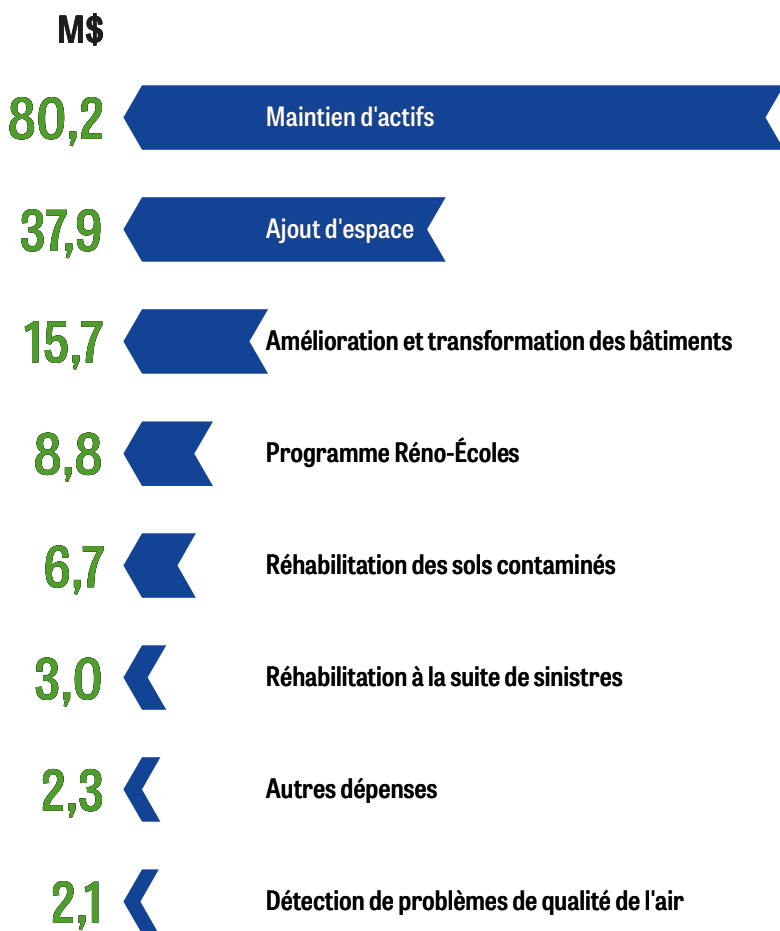
Le déficit d'exercice était en croissance entre 2008-2009 et 2011-2012. Le résultat financier déficitaire de 24,62 M\$ de l'année 2012-2013 représente l'effet financier réel de la mise en œuvre de la première année du plan de retour à l'équilibre budgétaire. La tendance de réduction du déficit d'exercice est maintenue pour l'année 2014-2015, soit la troisième année du plan de retour à l'équilibre.

Malgré la réduction du déficit d'exercice depuis 2012-2013, le déficit cumulé a continué de croître puisque la CSDM amasse successivement des déficits d'exercice. L'objectif de l'atteinte de l'équilibre budgétaire d'exercice est d'interrompre, de façon permanente, la croissance du déficit cumulé.

État du déficit cumulé pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

Déficit cumulé au 30 juin 2014	73 102 358 \$
Déficit de l'exercice au 30 juin 2015	11 015 552 \$
Déficit cumulé au 30 juin 2015	84 117 910 \$

Dépenses réelles d'investissement au 30 juin 2015



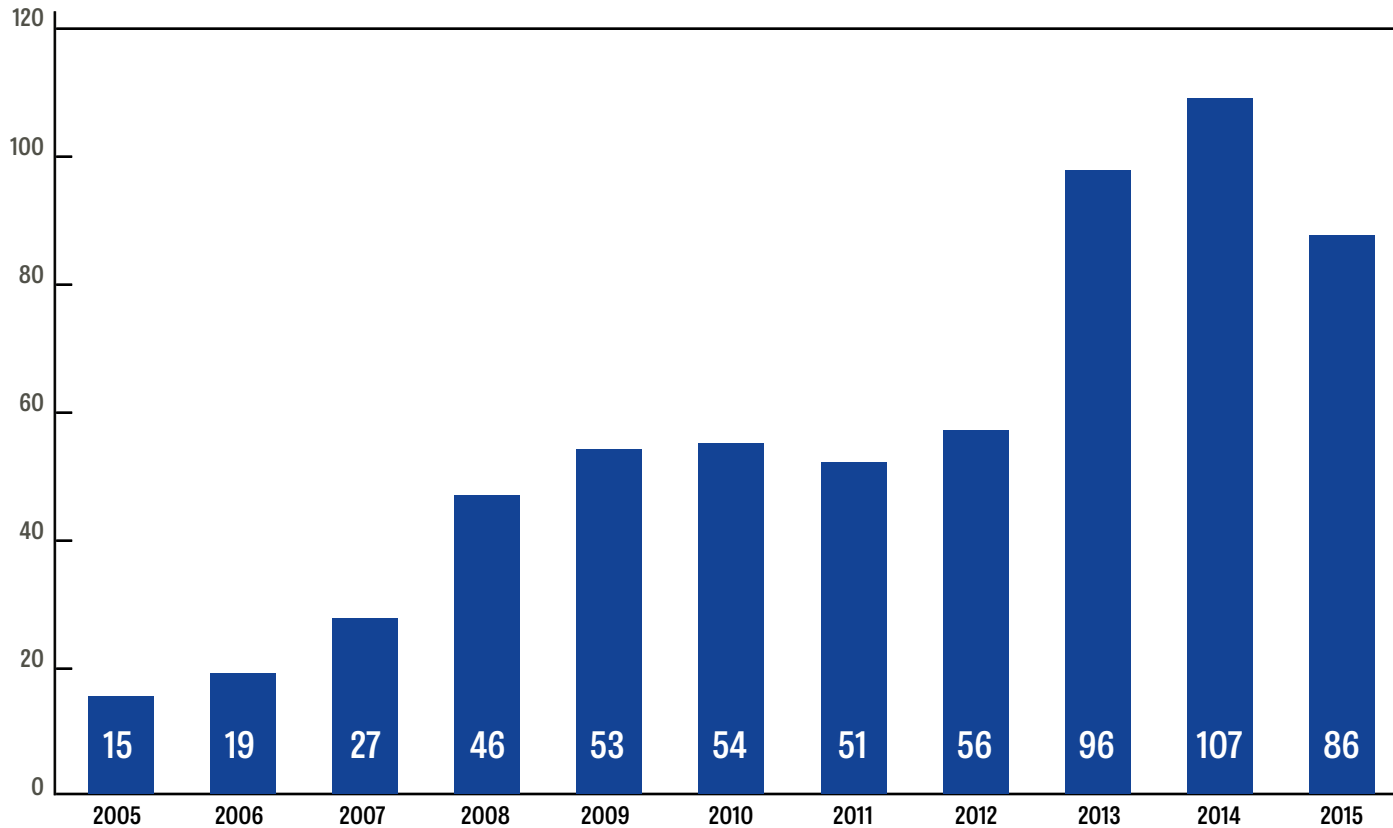
Les dépenses totales d'investissement sont en croissance constante et s'établissent à plus de 156 millions de dollars pour l'année scolaire 2014-2015, soit une augmentation de 32 millions par rapport à l'année 2013-2014.

En 2014-2015, la CSDM a dépensé près de 105 millions de dollars pour le maintien et la remise en état de ses bâtiments (maintien d'actifs, programme Réno-Écoles et amélioration et transformation des bâtiments), ce qui représente 14 millions de plus qu'en 2013-2014.

Les dépenses pour les projets d'ajout d'espace représentent 38 millions de dollars en 2014-2015, notamment pour la mise en chantier des écoles suivantes: annexe Saint-Raymond, Sans-Frontières, Louis-Colin, Félix-Leclerc, Gilles-Vigneault, Saint-Noël-Chabanel. Les dépenses d'ajout d'espace pour 2013-2014 s'élevaient à 18 millions de dollars.

Avec la réalisation de travaux représentant un investissement d'un peu plus de 6,7 millions de dollars en 2014-2015, la CSDM poursuit la mise en œuvre de son plan d'action visant la réhabilitation environnementale de ses terrains contaminés. Elle continue également d'investir dans la réfection et l'embellissement de ses cours d'école en réalisant des travaux pour l'exercice 2014-2015 d'une valeur de plus de 500 000 \$.

Budget d'investissement des dix dernières années en maintien d'actifs (en millions de dollars)



Depuis 2005-2006, en vue de résorber le déficit de maintien du parc immobilier de la CSDM, les efforts et les sommes investies dans la remise en état des immeubles se sont accélérés et ont été quasi décuplés. Or, dans le Plan québécois des infrastructures 2015-2025, le gouvernement qualifie 2014-2015 d'année charnière en matière d'investissement dans les infrastructures publiques et annonce une légère diminution pour les années à venir. Pour la CSDM et le réseau scolaire, cela signifie vraisemblablement que 2014-2015 marque la fin de l'accélération des investissements en maintien d'actifs.

ANNEXE I

Bilan des interventions liées à la violence et à l'intimidation

Sur 168 écoles primaires et secondaires, près de 55 ont rapporté à la Direction générale de la Commission scolaire de Montréal une ou plusieurs plaintes. Aucune d'entre elles n'a toutefois généré un rapport de la protectrice de l'élève auprès du Conseil des commissaires. Précisons que le *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (R2012-01, adopté en juin 2012 et mis à jour en avril 2014) définit le signalement et la plainte de la manière suivante :

Signalement : dans le cadre d'une situation d'intimidation ou de violence, le signalement est une action par laquelle un parent, un élève, un membre du personnel ou toute autre personne porte à la connaissance d'un membre du personnel de l'école une situation qui pourrait constituer un acte d'intimidation ou de violence.

Plainte : la démarche d'un parent ou d'un élève en désaccord avec le suivi effectué par l'école à la suite d'un différend ou d'un signalement relatif à une situation d'intimidation ou de violence, ou qui en est insatisfait.

Par souci de confidentialité, seules les écoles qui ont rapporté à la Direction générale cinq plaintes ou plus sont ici nommées : Édouard-Montpetit (six plaintes), Honoré-Mercier (six plaintes) et Louis-Riel (six plaintes), toutes trois des écoles secondaires. De plus, 68 % des écoles primaires et secondaires de la CSDM n'ont rapporté aucune plainte pour violence et intimidation lors de l'année 2014-2015, 31 % ont rapporté entre une et quatre plaintes et 2 %, cinq ou six plaintes.

ANNEXE II

Rapport annuel 2014-2015 de la protectrice de l'élève

Introduction

Nous déposons notre deuxième rapport annuel. Nous allons dans un premier temps faire un bref rappel de la nature et du cadre de la fonction de protecteur de l'élève. Dans un deuxième temps, nous allons soumettre diverses statistiques recueillies au cours de l'année scolaire 2014-2015. En troisième lieu, nous présenterons une synthèse des avis déposés au Conseil des commissaires et des décisions prises par le Conseil dans ces dossiers. Nous terminerons par quelques réflexions faisant suite à l'analyse des données de ce rapport.

Nous voulons remercier chaleureusement la secrétaire générale, Mme France Pedneault, et Mme Sylvie Gallant, qui a assuré l'intérim au Secrétariat général, pour leurs conseils et leur soutien. Nous devons souligner l'aide de toute l'équipe du Secrétariat général dans la réalisation de nos fonctions et particulièrement la contribution de Mme Guylaine Dubé lors de la période de transition. L'ouverture et la collaboration du personnel de la Commission scolaire, des directions d'établissement et de service sont grandement appréciées. Les directions en soutien à la gestion des établissements (DSGE) font un travail remarquable avec un souci de trouver des solutions pour des problèmes complexes. Nous avons eu, tout au long de l'année, de nombreux échanges nous permettant de résoudre de nombreux différends. Les analystes, M. Jean-François Dufour et Mme Sara King, sont en lien direct avec le bureau du protecteur et ils permettent un suivi rapide des dossiers des plaignants. Nous formons une belle équipe vouée à la résolution des différends dans le plus grand respect de nos champs de compétence.

Nous voulons souligner le travail de notre substitut, Mme Joanne Doucet, qui nous a remplacée à deux reprises cette année. Elle a aimé son court passage au sein de l'organisation et elle a été chaleureusement accueillie par le personnel de la Commission scolaire.

Enfin, nous voulons remercier la Direction générale et le Conseil des commissaires de la belle confiance qu'ils nous témoignent. Nous sentons que la fonction de protecteur de l'élève est valorisée et soutenue par leur écoute et leur désir de trouver des solutions aux problèmes soulevés par les élèves, par les parents et, à l'occasion, par les citoyens.

Partie I – Présentation du rôle du protecteur de l'élève

La fonction de protecteur de l'élève a été créée par les modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), cette fonction a été mise en place, le 20 juin 2012, par une résolution du Conseil des commissaires.

Les trois sources de la mission et des pouvoirs du protecteur de l'élève et des normes encadrant son action sont les suivantes :

- l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;
- le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*, arrêté par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu de la Loi sur l'instruction publique et entré en vigueur en janvier 2010 (ci-après : règlement du ministre);
- le *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (R-2012-1, adopté en 2012 et modifié en 2014) (ci-après : règlement de la CSDM).

Le protecteur de l'élève est un recours neutre exercé par une tierce personne indépendante de la Commission scolaire et de la personne qui la saisit. Le protecteur de l'élève ne représente ni la Commission scolaire ni le plaignant. Ce concept peut être difficile à comprendre pour les parents et nous devons parfois expliquer notre raison d'être.

Les grands principes de base de la fonction de protecteur de l'élève sont l'indépendance, la confidentialité, l'impartialité et l'accessibilité. Ces quatre principes se retrouvent dans les dispositions de la loi et du règlement du ministre. L'indépendance se traduit par un statut : le protecteur de l'élève relève du Conseil des commissaires et n'est pas un employé de la Commission scolaire.

La fonction de protecteur de l'élève définie par la loi et le règlement du ministre ne comprend pas explicitement des activités d'information et de conseil, mais seulement celle de traiter l'insatisfaction des parents et des élèves à l'égard du traitement de leur plainte par une autorité ou du résultat de ce traitement. Par contre, il serait difficile de ne pas répondre aux questions ou aux demandes d'information provenant du public ou de notre clientèle. Il arrive également fréquemment que les étapes ne soient pas respectées. Le protecteur voit à expliquer le processus au plaignant et redirige celui-ci vers la bonne personne.

Partie II – Dossiers traités au cours de l'exercice 2014-2015

Au total, nous avons ouvert 453 dossiers au cours de cet exercice à titre de protectrice de l'élève. De ce nombre, il y avait quelques demandes de conseils ou d'informations. Vous trouverez au tableau 1 l'origine des demandes.

Nous remarquons un accroissement du nombre de plaintes qui nous sont adressées. L'an passé, nous avons eu 297 dossiers contre 453 cette année, soit un accroissement de 35 %. La facilité avec laquelle on réussit à trouver nos coordonnées sur le site de la Commission scolaire explique peut-être cet accroissement.

On retrouve sur le site Web de la CSDM, dès la page d'accueil, les coordonnées de la protectrice de l'élève ainsi que celles d'Info-CSDM. Les parents et les élèves n'éprouvent pas beaucoup de difficultés à nous joindre, mais, de ce fait, brûlent les étapes

prévues au règlement de la CSDM. L'information sur ces étapes ne se retrouve pas directement à partir de la page d'accueil. Du moment qu'un plaignant communique avec nous, nous prenons note de ses coordonnées, de l'école ou du centre concerné et du motif de sa plainte. Nous avons comme principe de faire le suivi d'un appel ou d'un courriel la journée même ou au plus tard le lendemain.

Une fois le dossier ouvert, nous dirigeons le plaignant soit vers la direction de l'école ou du centre (étape 1), si cette démarche n'a pas été effectuée, ou vers le bureau de la DSGE (étape 2), si le plaignant demeure insatisfait de la réponse de la direction. C'est ce qui explique la disparité entre les 453 dossiers ouverts et les huit avis déposés au Conseil des commissaires. La plupart des plaintes se règlent à l'étape 1 (l'école ou le centre)

ou à l'étape 2 (DSGE). À la fin de chaque mois, nous validons l'état de ces dossiers avec les deux analystes du bureau de la DSGE.

Le tableau 2 nous donne la répartition des demandeurs selon l'ordre d'enseignement.

Pour l'exercice 2013-2014, les plaintes provenaient en grande partie des parents d'élèves inscrits dans les écoles primaires de la Commission scolaire. La tendance se maintient en 2014-2015. Nous avons peu documenté les appels ou les courriels provenant de l'extérieur, les demandes d'information générale ou les demandes de conseils sur la façon de procéder pour régler un litige. En plus de notre service, la ligne Info-CSDM a fait un travail exemplaire en dirigeant les demandes et les plaintes au bon endroit. Ce service recevait un nombre considérable d'appels chaque semaine.

Il est important de mettre les données recueillies dans le contexte de la CSDM. Il y a 112 000 élèves, dont 70 000 élèves au secteur des jeunes. Nous avons reçu 367 plaintes du secteur des jeunes, soit de 0,5 % de la population totale, et 73 plaintes du secteur des adultes, soit de 0,1 % de la population totale. Nous observons un accroissement des plaintes au primaire et au secteur des adultes.

Les parents sont mieux informés de la démarche de plainte et contestent de plus en plus certaines décisions prises par l'école, le centre ou les services de la Commission scolaire.

Le bureau du protecteur de l'élève a déposé huit avis au Conseil des commissaires sur les 440 plaintes traitées (il faut retirer les treize plaintes classées sous la rubrique « autres » au tableau 2).

Tableau 1
Origine des demandes – 2014-2015

Parents	369	81 %
Élèves	71	16 %
Autres	13	3 %
Total	453	100 %

Tableau 2
Demandeurs selon l'ordre d'enseignement – 2014-2015

Primaire	268	59 %
Secondaire	99	22 %
Adultes (FGA +FP)	73	17 %
Autres	13	2 %
Total	453	100 %

Tableau 3
Écart entre 2013-2014 et 2014-2015

Ordre d'enseignement	2013-2014	2014-2015	Écart
Primaire	153	268	43 %
Adultes	52	73	29 %

Tableau 4
Nature des plaintes par ordre d'enseignement

Nature des plaintes	Prim.	Sec.	FGA	FP	autres	PHDAA*	SHDAA*	Total
Intimidation	18	2	2	1			1	24
Violence	3							3
Suspension injustifiée ou trop longue	4	9	1	3		2	4	23
Expulsion du programme et délai d'attente	1	2	2	3			1	9
Changement ou transfert d'école	13	9		1		6	4	33
Changement de classe	3							3
Envers une direction	13	4	1	3			1	22
Envers un enseignant	43	6	4	8		3	2	66
Envers le service de garde	11					2		13
Envers un membre du personnel	7	7				1		15
Demande extraterritoriale	5	7					1	13
Demande de libre choix refusée	12							12
Transport scolaire	26	1				1	3	35
Révision de classement	5	7	1	1		2	1	18
Révision d'une décision administrative	12	4	3	5		2		19
Demande de révision de note		4	1	6				11
Frais facturés aux parents ou aux élèves	3	1					1	5
Sécurité dans l'école, la cour ou le trajet scolaire	12	2	1			1		17
Situation inacceptable	13	2	2	5		2	1	25
Code de vie ou règlement	15	5		6		3	2	31
Admission ou inscription	4	1	2	1	2			10
Absence de service EHDAA			3			4		7
Hors compétence					5			5
Autre	14	3	1	6	6	2	1	33
TOTAL	237	76	24	49	13	31	23	453

La nature des demandes

Le tableau 4 permet d'analyser la nature des plaintes en fonction des ordres d'enseignement. Nous serons apte à faire certaines observations à partir de ce tableau. Nous avons déterminé plus de 24 motifs différents de plainte, soit quatre de plus que l'an passé. Nous avons scindé l'intimidation et la violence en deux motifs distincts, car, règle générale, il y a peu de violence physique dans les situations d'intimidation. Nous avons ajouté les changements de classe qui ont lieu en début d'année, la politique d'admission (découpage territorial, distance de l'école) et, enfin, l'absence de service aux élèves handicapés ou difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

La rubrique « autre » comprend surtout des demandes d'information sur une variété de sujets de la part de parents ou d'élèves de la CSDM ou de gens de l'extérieur. Les demandes hors compétences touchaient en grande partie des parents d'autres commissions scolaires qui ne trouvaient pas les coordonnées de leur protecteur de l'élève.

* PHDAA – Primaire – élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

* SHDAA – Secondaire – élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Il y a plusieurs observations qui découlent de ce tableau. Nous allons nous attarder aux plaintes moins fréquentes dans un premier temps. Il y a un lien à faire entre les demandes de libre choix, les demandes extraterritoriales et les transferts d'école. L'accroissement démographique dans certaines parties du territoire de la Commission scolaire se fait sentir de façon importante. Nous avons eu droit à des demandes de regroupement de parents, à des remises en question de l'application de la politique, à des parents en détresse se retrouvant avec des enfants dans deux écoles différentes. La Commission scolaire s'est donné une nouvelle politique d'admission, entrée en application à compter du 15 septembre de l'année 2015-2016, qui saura mieux répondre à cette réalité.

Les plaintes touchant les divers membres du personnel (116 plaintes) de la Commission scolaire tournent souvent autour du manque de communication ou des difficultés de compréhension entre le personnel et les plaignants. Les répondeurs téléphoniques sont souvent source de frustration. Les parents ou les élèves cherchent à communiquer avec quelqu'un rapidement. La facilité avec laquelle on peut nous joindre directement ou avec laquelle on peut joindre Info-CSDM explique ces chiffres.

Nous avons extrait du tableau 4 les plaintes les plus fréquentes, que vous retrouverez au tableau 5. À des fins statistiques, nous allons soustraire les plaintes des catégories « hors compétence » et « autres » afin de mieux refléter la réalité des plaintes par rapport à celle des demandes d'information ou de conseil. Le nouveau total s'établirait comme suit : $453 - (33+5) = 415$ plaintes

Il y a eu un accroissement important des plaintes touchant les enseignants, particulièrement au primaire (43/66-voir tableau 4), qui sont passées de 38 à 66, soit un accroissement de 42 %. Nous observons que la problématique tourne souvent autour de l'absence de communication entre l'enseignant et la maison. Par exemple, le parent reçoit le bulletin de son enfant et réalise qu'il y a un échec dans une matière, mais il n'a jamais reçu d'avis de la part de l'enseignant sur les difficultés éprouvées par l'enfant. Un autre exemple fréquent touche le plan d'intervention signé sur le coin du pupitre lors de la rencontre de bulletin en novembre, sans aucun échange au préalable, et qui est peu ou pas suivi ou réévalué. Enfin, un dernier exemple : le parent qui tente d'entrer en communication avec l'enseignant de son enfant au moyen

d'un appel ou d'une note à l'agenda et qui ne reçoit pas de réponse.

Un nouveau phénomène touche les plaintes pour le transport de courtoisie. Nous avons traité un volume d'appels important touchant les places disponibles dans l'autobus. L'octroi de ces places se fait par le service de transport et non par la direction de l'école. Nous croyons que l'éloignement du centre de décision crée cette insatisfaction, car les parents ne reçoivent pas l'explication du refus.

Nous avons tenté cette année d'être plus concise sur la nature des plaintes. Mais il y a des plaintes qui sont plus difficiles à cataloguer et elles entrent dans la catégorie des situations inacceptables. En voici quelques exemples :

- Trop de remplaçantes dans une classe ou pas de titulaires dans les classes (début de l'année) ;
- Perte d'un dossier d'inscription ;
- Lait donné aux enfants qui est périmé ;
- Erreur dans l'horaire de cours transmis à l'élève ;
- Arrêt d'agir inadéquat ;
- Délai d'évaluation d'un professionnel ;
- Atmosphère générale dans la classe...

Nous constatons deux améliorations : service de garde et suspensions trop longues. Nous avons signifié l'an passé nos préoccupations touchant les relations entre les parents et le service de garde. Nous constatons que la situation s'est grandement améliorée. Pour ce qui est de la durée des suspensions, il y a eu moins de cas qui nous ont été soumis, mais la démarche pour trouver une nouvelle école est lourde pour la direction et elle dépend largement du bon vouloir de ses collègues. Ceux-ci ne répondent pas toujours au SOS de leur confrère ou consœur. Les DSGE ont consulté les directions d'écoles secondaires afin de valider s'il y avait une volonté de modifier les façons de faire. La réponse a été négative. Nous croyons toutefois qu'une démarche plus rigoureuse et plus rapide devrait être mise en place afin d'éviter des délais qui ont un impact important sur la réussite scolaire de l'élève qui doit être transféré d'école pour toutes sortes de raison.

Tableau 5
Plaintes les plus fréquentes

Nature des plaintes	Jeunes	Adultes	TOTAL	%
Intimidation/violence	21	3	24	6 %
Envers la direction	19	6	25	6 %
Transfert d'école ou centre	32	1	33	8 %
Envers les enseignants	54	12	66	16 %
Sécurité dans l'école...	16	8	24	6 %
Respect du code de vie	25	6	31	7 %
Situation inacceptable	18	7	25	6 %
Transport scolaire	35	0	35	8 %
Total	220	43	263/415	63 %

Intimidation et violence

La Commission scolaire s'est dotée d'un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence dans ses écoles et centres. Le plan semble être appliqué dans la plupart des cas. Toutes les plaintes qui ont été portées à notre attention ont été réglées à la satisfaction des plaignants. La plupart des plaintes sont issues du primaire. Nous n'avons reçu que deux plaintes pour le secondaire, un constat somme toute remarquable. Il n'en demeure pas moins que la plupart des plaignants ne savaient pas qu'il y avait un plan d'action dans l'école. Il faut continuer les efforts de sensibilisation et d'information auprès des parents et des élèves. Il n'y a pas eu d'avis déposé au Conseil touchant l'intimidation ou la violence.

Nous avons rencontré les responsables de ce dossier pour regarder l'ensemble des efforts des écoles dans l'application du plan de lutte, les formations offertes par la Commission scolaire et le soutien aux milieux. Les protocoles avec le service policier et les CLSC sont à venir. Ces démarches tardent à se concrétiser en raison des changements de structures dans les services de santé. Une entente est presque finalisée avec le service policier.

PARTIE III – Avis de la protectrice de l'élève au Conseil des commissaires

Le tableau 6 présente les avis déposés auprès du Conseil des commissaires en 2014-2015. Nous indiquons dans le tableau non seulement nos recommandations, mais aussi les décisions prises par le Conseil des commissaires.

Tableau 6

Avis de la protectrice de l'élève au Conseil des commissaires

Avis	Motif de la plainte	Niveau	Recommandation de la protectrice
PÉ-08	La recommandation de classement de la part de l'école est refusée par le parent.	PRI	De maintenir la décision de classement de l'école spécialisée pour une autre année et de tout mettre en œuvre pour une intégration au secteur ordinaire pour l'année scolaire 2015-2016. Que l'école spécialisée puisse faire appel à un psychologue de la Commission scolaire pour les évaluations en psychologie lorsque le besoin de l'enfant le nécessite et que le parent y agrée.
Décision du Conseil : Il est résolu d'entériner les recommandations de la protectrice et de faire le point en janvier 2015 sur la situation de l'élève et de mandater le directeur adjoint à la pédagogie et à l'organisation scolaire pour s'assurer de la qualité du matériel pédagogique et du système d'émulation de l'école spécialisée.			
PÉ-09	La demande d'accompagnement en classe est refusée par le centre.	FGA	De maintenir la décision de la direction et de la DSGE de ne pas accepter un accompagnateur bénévole en classe, d'encourager l'élève à s'investir dans le projet et de l'inviter à repenser son horaire afin de se donner toutes les chances d'atteindre son objectif d'obtenir un DES et de progresser dans ses études selon son rythme d'apprentissage. Nous croyons que l'élève est en mesure d'atteindre son objectif, car il est motivé et engagé. Il doit toutefois exploiter pleinement les ressources qu'offre le centre.
Décision du Conseil : Il est résolu d'entériner la recommandation de la protectrice et de procéder à une nouvelle analyse du dossier, à l'automne 2015, en tenant compte des enjeux en cause, une fois que l'élève aura utilisé des services de l'école.			

Avis	Motif de la plainte	Niveau	Recommandation de la protectrice
PÉ-10	Découpage territorial et transport scolaire	Service	<p>Qu'une étude soit entreprise par le Service de l'organisation scolaire sur les limites territoriales des écoles primaires afin de promouvoir le concept de proximité dans le respect de la capacité d'accueil des écoles primaires;</p> <p>Que lors d'une révision de la politique d'admission et d'inscription existante, le concept de proximité soit retenu;</p> <p>De regarder la possibilité d'opérer certains changements dans les limites territoriales qui n'auront pas d'impact sur les élèves déjà inscrits, mais qui permettront à de nouveaux inscrits de retrouver leur statut de marcheur.</p>

Décision du Conseil :

Il est résolu de recevoir les recommandations de la protectrice de l'élève.

PÉ-11	Expulsion du programme <i>Santé, assistance et soins en soins infirmiers</i> (SASI) pour deux échecs consécutifs à une même compétence et dépassement des heures permises au programme DEP	FP	De maintenir la décision du DSGE d'expulser l'élève du programme SASI.
-------	--	----	--

Décision du Conseil :

D'entériner la recommandation de la protectrice et de mandater la direction de l'école de formation professionnelle concernée pour rencontrer l'étudiante afin d'examiner avec elle d'autres orientations de formation professionnelle.

PÉ-12	Demande de remboursement pour la fréquentation scolaire d'une élève à une école d'éducation spécialisée privée.	PHDAA	<p>De maintenir la décision de la direction adjointe à l'adaptation scolaire de ne pas rembourser les frais scolaires de cette élève. De plus, la direction adjointe juge qu'elle est apte à offrir une éducation spécialisée adaptée aux besoins de cette élève au sein d'un de ses établissements. Il n'y a donc pas lieu de faire une entente, comme le réclament les parents, avec l'école À pas de géant.</p>
-------	---	-------	--

Décision du Conseil :

Il est résolu d'entériner la recommandation de la protectrice de l'élève.

Conclusion

Nous avons connu une année exigeante avec un volume d'appels et de courriels important. Les mois de septembre et de juin ont été les plus lourds et cumulent pas moins du quart des dossiers. La grande majorité des plaintes sont traitées rapidement et à la satisfaction des parties.

L'ouverture du personnel de la CSDM au regard du règlement des différends est tout à fait exceptionnelle et doit être soulignée. Malgré la taille de l'organisation, nous constatons qu'il y a une écoute, un respect vis-à-vis des plaignants et un souci de régler les problèmes qui surgissent ou à tout le moins de trouver un compromis. Les analystes et les directions en soutien à la gestion des établissements gèrent le double du volume d'appels ou de courriels. Une grande partie des problématiques est réglée assez rapidement et les autres cas sont dirigés soit vers nous ou vers un comité de révision, selon le choix du plaignant.

L'augmentation de clientèle est un sujet chaud et entraîne son lot de plaintes. Nous croyons que celles-ci seront en croissance. Le statut de libre choix n'est pas une zone confort. Les parents seront encouragés à inscrire leur enfant à leur école de quartier ou à déménager sur le territoire de l'école leur choix. Comme il y a 13 000 élèves en libre choix, la situation va s'aggraver d'année en année. Il est essentiel d'avoir des dossiers d'élèves en règle et d'expliquer clairement la situation aux parents dont les enfants sont en libre choix. Il faut également prévoir de faire des rappels si les données semblent indiquer un dépassement dans l'année en cours et, si possible, d'aviser les parents avant la rentrée du déplacement de leur enfant en cas de transfert d'école.

Enfin, un effort devra être consenti pour trouver des solutions créatives aux problèmes de communication entre l'école et la maison et entre l'enseignant et la maison, source de bien des plaintes.

Nous espérons que ce rapport servira de tremplin dans la recherche de solutions pour minimiser les plaintes et ultimement augmenter le sentiment de bien-être des élèves au sein de la CSDM.

Respectueusement soumis,



Louise Chenard
Protectrice de l'élève

Le rapport annuel 2014-2015 de la protectrice de l'élève a été déposé à la séance du Conseil des commissaires d'octobre 2015. Le rapport peut aussi être consulté à csdm.ca.

ANNEXE III

Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal

Section I – dispositions préliminaires

Article 1 - **Objet**

Le présent règlement a pour objet d'édicter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal.

Article 2 - **Titre abrégé**

Le présent règlement peut être cité comme le *Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*.

Section II - devoirs et obligations des commissaires

Article 3 - **Loyauté**

Un commissaire doit avoir un comportement digne et compatible avec l'exercice de ses fonctions, de façon à protéger la crédibilité et la réputation de la Commission.

Article 4 - **Conflit d'intérêts**

Un commissaire doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de sa fonction.

Article 5 - **Discretion**

Un commissaire est tenu, tant pendant son mandat qu'après son expiration, à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Article 6 - **Respect des règles**

Un commissaire doit respecter les règlements, politiques et procédés en usage au Conseil des commissaires de la Commission.

Article 7 - **Avantages indus**

Un commissaire ne doit pas utiliser son titre ni sa fonction afin d'obtenir pour lui-même ou pour son entourage des services de la part de la Commission auxquels il n'aurait pas normalement droit.

Article 8 - **Cadeaux**

Un commissaire ne doit pas accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Article 9 - **Transparence**

Un commissaire ne doit pas utiliser les renseignements obtenus dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de son mandat pour procurer un avantage indu à lui-même ou à son entourage.

Section III - Identification de situations de conflit d'intérêts

Article 10 - **Dénonciation**

Un commissaire dénonce toute situation de conflit d'intérêts ou d'abus qu'il constate se commettre contre la Commission.

Section IV - pratiques reliées à la rémunération des commissaires

Article 11 - **Rémunération**

Un commissaire ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Un commissaire ne reçoit que la rémunération établie par le Conseil des commissaires en vertu de la loi et des règlements.

Section V - Mesures de prévention et déclaration d'intérêts

Article 12 - **Conflit d'intérêts**

Un commissaire doit se conformer aux prescriptions de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Article 13 - **Déclaration**

Dans les 30 jours de son entrée en fonction, tout commissaire doit déclarer, sur le formulaire approprié, les situations ou liens susceptibles de créer un conflit d'intérêts.

Il doit remplir ce formulaire au moins une fois par année ou lorsque nécessaire. Il le remplit également dès que survient un changement susceptible de créer une situation de conflit d'intérêts.

Section VI - mécanismes d'application et sanctions

Article 14 – **Personne responsable de la déontologie**

Le Conseil des commissaires nomme, par résolution, une personne responsable de la déontologie. Le mandat de la personne responsable de la déontologie est d'une durée de trois ans et est renouvelable.

Le Conseil fixe, par résolution, la rémunération attribuée à la personne responsable de la déontologie. Cette personne doit avoir des compétences pertinentes dans le domaine de l'éthique et de la déontologie et avoir cumulé au moins 10 années de pratique professionnelle. De plus, cette personne doit avoir les connaissances juridiques appropriées à la fonction.

Article 15 - **Substitut**

Le Conseil des commissaires nomme un substitut. Le mandat du substitut est d'une durée de trois ans et est renouvelable. En cas d'absence ou d'empêchement de la personne responsable de la déontologie, le substitut la remplace.

Ce substitut doit également avoir des compétences pertinentes dans le domaine de l'éthique et de la déontologie et avoir cumulé au moins 10 années de pratique professionnelle. De plus, cette personne doit avoir les connaissances juridiques appropriées à la fonction.

Article 16 – **Rôle, pouvoirs et fonctions de la personne responsable de la déontologie**

La personne responsable de la déontologie est chargée de l'application du présent code de déontologie des commissaires et des dispositions législatives concernant les conflits d'intérêts.

Elle décide de la recevabilité de la plainte et dans l'éventualité où, après examen, elle constate que celle-ci n'est pas fondée ou que son caractère et son importance ne justifient pas une enquête, elle en avise le plaignant. Elle peut également, à tout moment au cours de son enquête, rejeter la plainte si elle s'avère frivole.

Elle est chargée de faire enquête relativement à des situations ou des allégations de comportement susceptibles de déroger au présent code ou aux lois.

À la suite de son enquête, la personne décide s'il y a eu ou non contravention au présent code ou à la loi. Si elle en vient à la conclusion qu'il y a eu contravention, elle décide de la sanction appropriée.

Article 17 – **Coordonnateur**

La secrétaire générale agit comme secrétaire. Elle reçoit les plaintes, qui doivent être écrites et signées, et coordonne les travaux d'enquête. Elle achemine les plaintes et offre le soutien logistique à la personne responsable de l'éthique et de la déontologie. Elle s'engage à respecter la plus complète confidentialité dans l'exercice de ce mandat.

Article 18 - **Sanctions**

La personne responsable de la déontologie peut blâmer un commissaire en cas de contravention au présent code ou à une loi.

La décision blâmant un commissaire est rendue publique par son dépôt au Conseil des commissaires.

Article 19 – **Rapport d'activités**

Au plus tard le 30 septembre de chaque année, la personne responsable de la déontologie dépose au Conseil des commissaires un rapport de ses activités pour l'année scolaire terminée le 30 juin précédent.

Section VII - disposition finale

Article 20 – **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis de son adoption suivant l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Comité du rapport annuel

Rédaction, recherche et données

Services éducatifs

Andrée Desrosiers, coordonnatrice

Karine Fournier, conseillère pédagogique

Nancy Meilleur, analyste en données statistiques

Guylaine Gaudreau, analyste

Production, graphisme et impression

Bureau des communications

Maryse Roberge, conception graphique

Collaboration

Services et bureaux de la CSDM

Photos prises dans différents établissements de la CSDM

Photo page couverture :

Les élèves de la troupe K-Danse de l'école Lucien-Pagé

et leur enseignante Stéphanie Connors

Geneviève Goyette, photographe

Publié par la Commission scolaire de Montréal

150185

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN-13 978-2-89467-119-1



ILS IRONT LOIN



**Commission
scolaire
de Montréal**